

*Livret d'information à destination des professionnels
des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Aveyron*



ÉVALUER

COMPRENDRE

AMÉLIORER



La démarche d'observation en Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*L'observation comme outil pour soutenir et développer
la qualité de l'accueil de tous les enfants*

Réalisé dans le cadre du Plan Action Handicap 2014
par le comité départemental de réflexion Enfance et Jeunesse

Sommaire

- 4 | Remerciements
- 5 | Préambule
- 8 | Introduction

11 | Définitions

- 12 | Fiche 1 : La vigilance
- 13 | Fiche 2 : L'attention
- 14 | Fiche 3 : L'observation

16 | L'observation : besoins et attentes des différents acteurs

- 17 | Les parents
 - 17 | Les parents d'enfant(s) en situation de handicap
 - 17 | Les parents dont le développement de l'enfant inquiète, interroge
- 18 | Les professionnels des ALSH
- 18 | Les professionnels spécialisés

19 | Pourquoi observer ?

- 20 | Les objectifs de la démarche d'observation
 - 20 | Le but de l'observation
 - 20 | L'observation a donc plusieurs objectifs
 - Évaluer
 - Comprendre
 - Améliorer
 - 21 | Les effets de l'observation
 - Pour les enfants accueillis
 - Pour les professionnels
 - Pour les parents

22 | Qui observe ?

- 23 | L'observateur : 2 positions, plusieurs attitudes
 - 23 | Le positionnement de l'observateur
 - 23 | L'attitude de l'observateur

24 | Qui observe t-on ? Qu'observe t-on ?

- 25 | Les enfants qui vont bien
- 25 | Les enfants qui inquiètent ou qui interrogent
- 25 | L'enfant en situation de handicap
- 25 | Observation des adultes, de l'équipe, de l'organisation

26 | Quand observer ?

- 27 | Des occasions multiples pour se mettre en situation d'observation
 - 27 | Adopter une attitude observante au quotidien (l'observation spontanée)
 - 27 | L'observation durant la période de familiarisation de l'enfant (premiers jours d'accueil)
 - 28 | Quand les interrogations surviennent en cours d'accueil
 - 28 | Quand les parents en font la demande

29 | Comment observer ?

30 | L'observation spontanée

30 | L'observation ciblée ou organisée

30 | Construire et réaliser une observation adaptée
Anticiper l'observation

31 | La méthodologie : organiser l'observation
Avant l'observation
Pendant l'observation
Après l'observation

32 | Les outils d'observation

32 | La pertinence de l'outil
32 | Les bénéfices de l'outil d'observation
33 | Le passage à l'écrit
33 | Le choix de l'outil

33 | Comment préparer un outil d'observation adapté ?

33 | Les principes de base
33 | La notation
33 | La formulation quantitative

34 | Exemples d'outils d'observation

35 | Que faire des informations ? de l'analyse à la transmission

36 | Recueillir et synthétiser les observations en équipe

36 | Se questionner en équipe et apporter des éléments de réponse aux situations observées

37 | Le principe de confidentialité

37 | Le secret professionnel
37 | Le respect de la vie privée
37 | La discrétion professionnelle ou l'obligation de discrétion
38 | Le devoir de réserve

38 | La transmission aux parents

38 | Dans le cas où la situation de l'enfant inquiète où interroge
38 | Comment trouver les mots pour le dire ?
39 | Parler de ses doutes, de ses questions

40 | La transmission aux professionnels extérieurs et partenaires de l'enfant

41 | La transmission à l'enfant/aux enfants

41 | La transmission d'informations préoccupantes

41 | Qu'est ce qu'une information préoccupante ?
41 | Qui peut, qui doit venir en aide aux enfants ?

42 | Conclusion

44 | Annexes

46 | Annexe I : outils d'observations, fiche de transmission

54 | Annexe II : fiches ressources, références, lexique

Remerciements

Un grand merci aux responsables des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), aux professionnels du milieu spécialisé (CMPP et CDDS), ainsi qu'à Mme FERDOIL, mère de deux enfants en situation de handicap.

La réflexion commune, le partage d'expériences, les remarques et suggestions de chacun, ont largement contribué à la réalisation de ce livret.

Des remerciements également à Lionel Charbonnier, Chargé de mission Handicap de la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Aveyron, qui a participé activement aux recherches et à la rédaction de ce livret.



Préambule

Permettre l'accès des enfants handicapés dès le plus jeune âge, aux structures d'accueil de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, comme les autres et surtout avec les autres, semble relever d'une évidence. Pourtant, en dépit des textes internationaux et de notre législation¹ prônant le principe d'accessibilité universelle, nombre d'enfants se trouvent encore exclus en raison de leur pathologie, des lieux qui jalonnent ordinairement la vie de tout enfant (assistantes maternelles, EAJE, ALSH, séjours de vacances...).

Aborder cette problématique de l'accueil des enfants handicapés en milieu ordinaire, sous le seul angle de l'accès aux loisirs est profondément réducteur. En effet, la question de l'accueil aux structures collectives impacte directement les possibilités de scolarisation des enfants handicapés, la capacité pour les parents de maintenir ou de reprendre une activité professionnelle. **Plus largement, elle conditionne le changement souhaité de regard porté par notre société sur les personnes vivant une situation de handicap.**

Et la meilleure des solutions pour travailler effectivement et durablement au changement du regard sur les personnes en situation de handicap, est **de favoriser et de généraliser la rencontre et le partage d'activités, dès le plus jeune âge, entre enfants handicapés et valides.** C'est de cette manière que nous habituerons les futures générations à côtoyer dans tous leurs espaces de vie des personnes handicapées. C'est également de cette manière que nous diminuerons considérablement les réticences (craintes, représentations...) des parents d'enfants «valides» à l'accueil d'un enfant handicapé dans les différents lieux de vie de leurs enfants.

D'autant plus que l'accessibilité d'enfants en situation de handicap au sein de structures d'accueil de la petite enfance, de loisirs ou de vacances a ceci de particulier et d'unique, c'est qu'il n'existe pour participer à ces lieux d'accueil ou d'activités, aucun pré requis, aucune exigence de participation, aucun objectif de performance. A la différence de l'école où il faut bien être en mesure de suivre un parcours scolaire, à la différence d'activités spor-

tives ou artistiques où il faut bien se conformer à certaines règles collectives ou méthodes particulières, l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, n'exige rien de tout cela.

« La participation et la convivialité sont les maîtres mots des accueils de loisirs. Ces derniers offrent, le temps des vacances, un espace où la concurrence et la compétition n'ont pas d'importance ; en cela, ils ont une vocation pédagogique et socialisante de premier ordre » (Thierry ROCHEL)²

Ceci confère à ces lieux de vie une responsabilité majeure, celle d'être pilotes ou pionniers, en matière d'accueil de publics plus vulnérables. D'autant plus que, moyennant quelques adaptations en termes d'encadrement, de formation ou d'adaptations relativement simples, l'accueil est souvent possible.

Ainsi, on peut avancer l'idée que plus une société favorise l'accueil de publics en situation de handicap dans les espaces de vie présentant le moins de contraintes, d'exigences ou de pré requis, plus elle se donne les moyens de favoriser la participation dans des espaces de vie plus complexes comme l'école, le monde du travail ou encore la compétition sportive et la pratique artistique.

Par ailleurs, il s'agit d'affirmer l'idée que toutes adaptations réalisées en faveur de l'accueil de publics en situation de handicap, profitent à tous et peut-être d'abord aux professionnels qui retrouvent une motivation et un goût du travail en équipe.

L'accueil de publics en situation de handicap se présente alors comme un baromètre pertinent de **la qualité de fonctionnement d'une structure** (et de la société ?). En effet, dans la mesure où **la capacité d'adapter son fonctionnement à des personnes plus vulnérables, nécessite des aménagements** parfois complexes mais souvent ingénieux ; cela mobilise des énergies insoupçonnées et de ce fait, réveille des motivations qui s'étaient parfois éteintes.

Toutefois, il n'y a pas besoin de compétences spécifiques pour travailler l'inclusion³, il est plutôt nécessaire d'approfondir les compétences indispensables pour un accueil de tous, ce qui implique :

- que chaque professionnel accueillant se laisse interpellé par la présence d'un enfant « différent » et, bousculant habitudes et certitudes, participe à l'aménagement du groupe dans lequel tous les enfants ont le même statut et sont reconnus avec la même dignité.
- de se focaliser sur le bien être de chaque enfant, ce qui signifie entre autre, qu'il y ait de l'attention pour les relations entre enfants et la place de chaque enfant dans le groupe.
- d'accompagner toute l'équipe au développement d'une vision commune. L'échange d'expériences, la diffusion d'informations et la concertation, sont les outils principaux ;
- que les parents et les accueillants travaillent en partenariat. Cela veut dire organiser des moments de rencontre formels ou informels, ce qui facilite un dialogue permanent avec les parents ;
- de construire un réseau avec les spécialistes dans lequel les parents sont centraux ;

Dans le département de l'Aveyron, il existe 110 ALSH qui proposent une offre d'animations, d'activités régulières et diversifiées, en dehors des temps d'école, dans les temps de vacances et de loisirs.

Dans ces accueils, les enfants et/ou les adolescents participent, sous la responsabilité d'un encadrement qualifié à cet effet, à des activités de loisirs éducatifs et de détente, qui sont structurées autour d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à

chaque équipe d'encadrement.

Il est donc aujourd'hui important d'accompagner ces accueils de loisirs dans la mise en œuvre d'un projet pédagogique orienté sur l'accueil de tous et donc de la diversité.

C'est pourquoi, à la demande des professionnels concernés par cette démarche, nous proposons aujourd'hui ce travail de réflexion basé **sur la démarche d'observation en milieu ordinaire.**

En effet, le but de ce projet est d'aider les équipes encadrantes à adapter leur fonctionnement en leur proposant des moyens supplémentaires pour y parvenir.

Ce livret a pour vocation d'apporter une réponse concrète par des outils techniques nécessaires à **une démarche d'observation initiant tout travail d'inclusion et de prise en compte des différences et des besoins spécifiques de chaque enfant.**

Il s'agit en fait **d'œuvrer vers une individualisation de l'accueil pour une meilleure prise en compte du groupe, du collectif.**

Cet ouvrage se veut être un outil permettant la réflexion, voire l'analyse des pratiques. Il s'adresse à des professionnels de lieux d'accueil. Loin d'être un recueil de bonnes pratiques applicables à toutes situations, il a au contraire pour ambition de proposer des pistes de réflexion, prenant appui sur des exemples concrets de situations vécues dans les lieux d'accueil.

A chaque structure, chaque équipe, de s'approprier des idées, des suggestions, de les réinventer, en imaginer de nouvelles, pour adapter son fonctionnement et ainsi, offrir à tout enfant et à sa famille, quelles que soient leurs différences et particularités, un accueil de qualité.





¹**Loi du 11 février 2005** « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- **Principe de la loi** : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »
- **Principaux axes et avancées de cette loi** :
 - Création des MDPH (accueil, information, accompagnement et conseil des personnes handicapées et de leur famille)
 - Droit à la compensation (Plan et prestation de compensation)
 - Ressources (nouveaux compléments AAH et AEEH)
 - Scolarité (« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier », mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS))
 - Emploi : Obligation d'emploi, aménagements d'horaires, réforme du travail en milieu protégé...
 - Accessibilité : Principe d'accessibilité pour tous réaffirmé. Mise en accessibilité des communes, services de communication publique, transports collectifs et Etablissements Recevant du Public (ERP)
 - Citoyenneté : accessibilité des bureaux de vote, précision en matière de communication devant les juridictions administratives, civiles et pénales, et lors du passage du permis de conduire...
 - Divers : reconnaissance de la Langue des Signes Française (LSF) comme langue à part entière (...)

²**Thierry ROCHEL**, allocution à l'occasion de l'installation du réseau mosellan des accueils de loisirs ouverts aux enfants en situation de handicap, 21 décembre 2007

³**Définition de l'inclusion** : « Aujourd'hui le terme d'inclusion vient remplacer petit à petit celui d'intégration. L'intégration consiste à faire entrer un élément extérieur dans un ensemble, à l'incorporer. Cet élément extérieur est appelé à s'ajuster au système préexistant. Ainsi, dans l'intégration, ce qui prime est l'adaptation de la personne : si elle espère s'intégrer, elle doit, d'une manière souvent proche de l'assimilation, se transformer, se normaliser, s'adapter ou se réadapter. Par contraste, une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise, pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez-soi pour tous », sans toutefois neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers (...). Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions. Chacun d'entre nous est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Chacun a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux, qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des espaces culturels, etc. »
Charles GARDOU dans « Faire-Face n°716- Dossier 28- Février 2013 ».

Introduction

Rappel du contexte

Fin 2011, la Caf de l'Aveyron répond à un appel à projet de la Cnaf dont l'objectif est de favoriser l'accueil collectif et individuel des enfants en situation de handicap dans les structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse. Un comité de pilotage est alors créé afin de décider des orientations futures de ce nouveau dispositif appelé : Plan Action Handicap. Ce comité est constitué de **la Caf, la Msa, la DDCSPP, la MDPH, l'ARS et le Conseil Général via les services de la PMI.**

Le Pôle Ressources Handicap, chargé de la réalisation des orientations du Plan Action Handicap est composé de Loeticia SARRES, Conseillère Technique Parentalité et Référent Handicap (CAF de l'Aveyron) et Lionel CHARBONNIER, Chargé de mission Handicap (Fédération Familles Rurales)

En 2012, le Plan Action Handicap réalise alors différents projets dont l'objectif est de réunir l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance (PPE) et de l'Enfance Jeunesse (PEJ) du département autour de la question de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire :

- Décembre 2011 à avril 2012 : une formation est proposée aux responsables de structures EAJE et ALSH (4 journées pour aborder les représentations sur le handicap, le cadre législatif, les différents types de handicap, les établissements et services spécialisés du département, échanger sur les expériences d'accueils de chacun...).
- Un accompagnement par le chargé de mission est proposé auprès de toutes les équipes pédagogiques du département (sensibilisation, préparation d'accueil, soutien, médiation, information, adaptation, évaluation).
- Le 22 Novembre 2012, une rencontre départementale réunit plus de 200 personnes (milieu ordinaire, milieu spécialisé, associations, parents) pour réfléchir ensemble sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap et la relation



aux familles sur le territoire aveyronnais.

- 6 malles pédagogiques sont mises en circulation pour permettre aux professionnels (Petite enfance et Enfance Jeunesse) de développer leur réflexion sur l'accueil de la diversité, la différence et le handicap.

En 2013, le Plan Action Handicap se poursuit avec de nouveaux projets et de nouvelles ambitions afin de développer l'accueil de la diversité et donc des enfants en situation de handicap de manière plus concrète.

L'accompagnement du Pôle Ressources Handicap s'ouvre également aux assistants Maternels et RAM du département.

Les deux comités départementaux de réflexion sont mis en place pour travailler sur la démarche d'observation en EAJE et ALSH.

Pourquoi réfléchir sur la démarche d'observation dans le cadre de l'accueil de tous les enfants, dont l'enfant en situation de handicap ?

Pour développer une posture professionnelle et des attitudes bienveillantes à l'égard de tous les enfants et de leurs parents. Pour améliorer la qualité de l'accueil en ALSH. Proposer une démarche d'observation qui permette de croiser les regards et ainsi les rendre complémentaires mais aussi de conduire et faire aboutir des projets d'observation. Appliquer cette démarche aux questions que les équipes se posent concernant les enfants en situation de handicap.

L'observation est un outil professionnel incontournable qui permet aux professionnels de se décentrer de leur accompagnement au quotidien et ainsi rend la vision plus objective sur leur fonctionnement et leur façon de prendre en compte l'enfant dans son individualité ou le groupe d'enfants.

L'observation peut être un moyen d'échange et de communication qui peut permettre :

- l'échange d'informations avec les parents et les différents professionnels gravitant autour de l'enfant
- la réflexion commune et partagée, génératrice de liens.

Objectifs du comité départemental de réflexion Enfance Jeunesse

- Développer la qualité de l'accueil et l'accompagnement de tous les enfants dont ceux en situation de handicap et leurs parents
- Développer une dynamique de réflexion départementale sur un aspect spécifique de l'accueil des enfants dans les structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse de l'Aveyron
- Développer une démarche d'observation pertinente qui corresponde aux attentes des parents et professionnels gravitant autour des enfants, qui permette aux équipes accueillantes de prendre du recul sur des situations données voire spécifiques tel que le handicap. Une démarche qui permette d'objectiver les regards
- Proposer à l'ensemble des professionnels de l'accueil en milieu ordinaire (ALSH) des outils d'observation concrets pouvant être utilisés, mobilisés et/ou ajustés en fonction des objectifs, de la sensibilité de chaque équipe et des moyens dont elles disposent.

Composition du Comité départemental Enfance Jeunesse

Participant	Fonction	Structure	
Mme DERENSY Isabelle	Directrice ALSH	ALSH Agen d'Aveyron	Professionnels ALSH
Mme BRAVO Sandrine	Directrice ALSH	ALSH Flavin	
Mme BOU Patricia	Responsable ALSH	ALSH Centre social Laissac	
Mme GIBERGUES Aurore	Responsable ALSH	ALSH Centre social Intercantonal Espalion-Estaing	
Mme ALAOUI- BRUNEL Zohra	Directrice ALSH	ALSH St Christophe	
Mlle REGOURD Sabrina	Animatrice ALSH	ALSH St Christophe	
Mme FERDOIL Frédérique	Parent		Parents
Mr VIARGUES Bruno	Directeur Adjoint CMPP12	CMPP Decazeville-Villefranche de Rouergue	Professionnels spécialisés
Mme TORNAY Michelle	Directrice CMPP12	CMPP Rodez	
Mme FLUTET Colette	Educatrice spécialisée	Centre Départemental des Déficients Sensoriels	
Loeticia SARRES	Conseillère Technique Parentalité et Référent Handicap	CAF Aveyron	Pôle Ressources Handicap
Lionel CHARBONNIER	Chargé de mission Handicap	Fédération Familles Rurales Aveyron	

Présentation du livret d'information sur la démarche d'observation

Ce livret d'information a pour objectif de valoriser la démarche d'observation auprès des professionnels des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Aveyron.

Il n'a pas vocation de guide mais apporte un éclairage sur cet outil qu'est l'observation par des conseils pratiques s'appuyant sur des expériences de professionnels et de parents et vous propose des outils réutilisables et adaptables. Il est un soutien pour les professionnels des ALSH dans le développement et l'amélioration de la qualité d'accueil de tous les enfants dans leurs structures. Au service des animateurs, il vise à soulever de nouvelles aptitudes pour une meilleure prise en compte des besoins de tous les enfants quelques soient leurs différences.

A travers ce livret, nous vous proposons des éléments de réponses aux questions incontournables que les professionnels de l'accueil peuvent émettre :

- Comment prendre en compte les besoins de chaque enfant accueilli ?
- Comment aborder avec les parents la situation d'un enfant qui inquiète ou interroge ?
- Comment accompagner un enfant en situation de handicap et ses parents tout au long de l'accueil ?
- Comment travailler avec les professionnels gravitant autour de l'enfant (spécialisés, libéraux) ?





Définitions

Contrairement aux structures de la Petite Enfance, l'observation n'est pas un outil du quotidien pour les professionnels des ALSH- Les différentes formations (BPJEPS, BAFA, BAFD...) n'abordent pas cette question – L'observation est toutefois présente, mais sous sa forme la plus brute, on parle alors plus de vigilance.

L'animateur doit garantir la sécurité physique morale et affective des enfants, il va donc leur porter une attention toute particulière. Mais peut-on véritablement parler d'« observation » au sens plus technique du terme ?

Il semble donc essentiel avant de proposer une démarche et des outils d'aide à l'observation, que soit défini dans un premier temps, les termes qui y sont liés directement ou indirectement.

Distinguer l'observation de la vigilance et de l'attention.

Bien que différentes, la vigilance et l'attention sont deux attitudes que les professionnels de l'accueil adoptent au quotidien auprès des enfants.

Si dans chacune de ces postures le regard et l'écoute sont sollicités, la démarche mentale entre observation, vigilance et attention est pourtant différente.

Rappel de définitions et explications pour ne pas faire d'amalgames entre ces différents termes.

- Fiche 1 : la vigilance
- Fiche 2 : l'attention
- Fiche 3 : l'observation

Fiche 1 : La vigilance

« *Je regarde et j'écoute tout le temps* », c'est de la vigilance, pas de l'observation »
(Anne-Marie Fontaine- L'observation professionnelle des jeunes enfants- un travail d'équipe)

Définition (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)

VIGILANCE, subst. fém.

Attention soutenue à veiller sur quelqu'un ou quelque chose; une surveillance attentive, sans défaillance.

Exemple : Deux animateurs s'occupent du même groupe d'enfants lors d'un temps de jeu libre. Quand on leur demande par la suite de nous raconter ce qu'ils ont vu ou entendu, leur perception du groupe semble différente l'un de l'autre :

- R. a été agressif avec S. J'ai dû les séparer !
- J. jouait seul sur le tapis. Il avait l'air content.
- S. pleurait. Elle a eu peur de R. Je l'ai mouché et je l'ai consolé.

Nous remarquons que leur vigilance a été retenue soit par les enfants qui pleurent ou se disputent, soit par les enfants discrets ou isolés. Les autres enfants, dont le comportement semblait plus « normal », n'ont pas retenu leur attention.

Les animateurs projettent également leur regard sur les situations, cela se traduit par : « Il avait l'air content » ou « elle a eu peur ».

« J'ai dû les séparer » ou « Je l'ai mouché et je l'ai consolé » marque leurs réactions spontanées face aux situations.

Explication

(A-M Fontaine- L'observation professionnelle des jeunes enfants- un travail d'équipe)

« La vigilance consiste à utiliser nos yeux et nos oreilles (comme nos autres sens) pour nous adapter à notre environnement et agir de façon efficace. « J'observe tout le temps » traduit cette vigilance (on surveille les enfants, on veille sur eux), base de la pratique quotidienne des professionnels chargés de gérer un groupe d'enfants, de veiller à leur bien-être et à leur sécurité.

Le but de la vigilance, c'est l'action immédiate, l'adaptation aux impératifs de la situation, la sé-

curité physique des enfants, la réactivité à tout ce qui se passe. »

« Le cerveau en vigilance utilise :

- la mémoire instantanée (mémoire sensorielle) c'est-à-dire une mémoire ultra rapide des éléments perçus par la vue, l'oreille, le toucher, l'odorat
- la mémoire immédiate (ou mémoire de travail) qui stocke des informations à court terme (quelques secondes) »

Caractéristiques de la vigilance

- perception de l'événement influencée par des facteurs inconscients tels que l'expérience professionnelle, la fatigue, le tempérament ou le moral
- projection personnelle du regard sur la réalité = « transfert » ou « contre-transfert ». L'œil ou l'oreille ne s'arrête que sur quelque chose qui nous interpelle personnellement
- interprétation immédiate des signaux perçus pour y répondre (ex : agression = séparation)
- la vigilance ne retient que ce qui est utile pour l'action en cours (on ne sait pas pourquoi l'enfant est devenu agressif)
- pas de temps pour la mémorisation dans la durée, ni pour l'analyse.



La vigilance peut être comparée à un radar dont le but principal est la surveillance générale et la réaction instinctive aux situations « particulières » (séparer deux enfants qui se disputent, moucher un enfant, consoler un autre qui pleure...)

Fiche 2 : L'attention

« *J'observe un peu, quand je peux* » c'est un moment d'attention, d'observation »
(Anne-Marie Fontaine- L'observation professionnelle des jeunes enfants- un travail d'équipe)

Définition (Dictionnaire LAROUSSE)

ATTENTION, subst. fém.

- Capacité de concentrer volontairement son esprit sur un objet déterminé
- Sollicitude, gentillesse envers quelqu'un ; marque d'intérêt, d'affection (surtout pluriel) : Je suis très sensible aux attentions qu'il a pour moi.
- En Psychologie : Activité ou état par lesquels un sujet augmente son efficacité à l'égard de certains contenus psychologiques (perceptifs, intellectuels, mnésiques, etc.), le plus souvent en sélectionnant certaines parties ou certains aspects et en inhibant ou négligeant les autres.

Exemple : Une animatrice regarde l'ensemble du groupe des petits (4-6 ans) pendant une activité. Son regard s'arrête soudainement sur un enfant qui n'a pas l'air en forme aujourd'hui. « Tiens R. ne bouge pas, il suce son pouce, il pleurniche, il repousse J. qui lui offre un jouet...ça n'a pas l'air d'aller ».

Elle se demande si R. n'a pas un peu de fièvre et va s'occuper de lui. Elle interpellera après sa collègue pour lui raconter précisément ce qu'elle a vu.

Explication

(A-M Fontaine- L'observation professionnelle des jeunes enfants- un travail d'équipe)

Parfois le « radar » (la vigilance) d'une professionnelle qui regarde l'ensemble du groupe fait « bip » sur un enfant et s'arrête sur lui. Elle met alors en veilleuse son activité générale et se focalise sur le comportement de l'enfant pendant un certain temps. La professionnelle canalise sa vigilance et porte attention à une situation donnée. Elle analyse brièvement la situation et fait une hypothèse (l'enfant est peut-être fiévreux). Elle va ensuite vérifier son hypothèse (en allant s'occuper de l'enfant). La professionnelle peut par la suite retranscrire de façon précise ce qu'elle a vu et entendu à sa collègue car elle a pu mémoriser ce moment

particulier. Ici, **il n'y a pas ou peu d'interprétation ou de projection personnelle dans le regard porté à l'enfant**

« Regarder et écouter » est devenu l'action principale de la professionnelle. Elle s'est immobilisée pendant quelques minutes afin d'enregistrer des informations précises de la situation (faits et gestes de l'enfant).

Caractéristiques de l'attention

Dans cette attention, nous retrouvons les bases minimales de l'observation, et plus particulièrement de l'observation spontanée :

- une volonté d'observer (« je vais regarder ce que l'enfant fait »)
- l'observation est considérée comme une action en soi (« Je me pose, je ne fais rien d'autre que regarder et écouter »)
- un minimum de méthode : l'arrêt ou la diminution des actions et des déplacements, une focalisation du regard et de l'écoute sur un champ d'attention réduit, une continuité de l'attention sur un certain temps.
- la possibilité de mémoriser à plus long terme l'objet observé (l'événement, l'enfant...)



L'attention peut être comparée au zoom d'une caméra. Un ou des éléments sont sélectionnés pour être observés sur un court moment. Des informations sont enregistrées mentalement et permettent par la suite de mieux comprendre la situation observée.

Fiche 3 : L'observation

Définition

Dictionnaire Larousse

Action de regarder attentivement les phénomènes, les événements, les êtres pour les étudier, les surveiller, en tirer des conclusions, etc. : Un poste d'observation.

Wikipédia

L'observation est l'action de suivi attentif des phénomènes, sans volonté de les modifier, à l'aide de moyens d'enquêtes et d'études appropriés.

Passerelles-eje.info

L'observation est une méthode ayant pour but de relever un certain nombre de faits naturels à partir desquels il sera possible de former des hypothèses que l'on soumet à la vérification expérimentale. L'observation constitue la phase fondamentale de l'expérimentation. L'observation est un objectif de recherche, une attitude à développer ; c'est un travail.

Pour Piaget « la bonne observation doit réunir deux qualités : savoir observer donc laisser parler l'enfant et chercher quelque chose de précis ».

Observer en structure d'accueil de loisirs, c'est adopter une attitude attentive sur une situation précise dans le but de veiller à l'intégration et au bon développement de l'enfant. L'observation par les professionnels de l'Enfance Jeunesse ou par les parents est régulière et favorise une meilleure compréhension de l'enfant.



Observations

L'observation spontanée (Cf. partie : L'attention)

Dans l'observation spontanée, il y a une volonté de porter son attention sur une situation précise (mais pas toujours choisie d'avance). On peut dire que l'observation spontanée est un cas particulier de l'attention. Le professionnel peut observer pour s'assurer que l'enfant a tout ce qu'il faut pour s'adapter à la situation immédiate. Ces observations spontanées expriment davantage une attitude générale de bienveillance de l'adulte face au fonctionnement ponctuel de l'enfant. Les parents ou les professionnels obtiennent des renseignements sur l'enfant dans son fonctionnement immédiat. Ils pourront alors transmettre ces informations ponctuelles aux autres adultes (équipes ou parents).

Caractéristiques de l'observation spontanée :

- même processus que l'attention (attitude et méthode)
- souvent personnelle ou portée individuelle
- sans critères de recherches précis
- non programmée
- volonté de porter son attention sur une situation précise
- il existe encore une part de subjectivité
- la notation des observations n'est pas systématique
- l'outil d'observation (quand il est utilisé) est souvent général à l'observation de tous les enfants (comportements, repas, sieste, toilette, heure et date).
- toutes les observations ne sont pas toujours mémorisées

Cette observation se fait au quotidien sur des situations particulières le plus souvent, telles qu'un événement soudain, un comportement qui interpelle et qui sort de la « norme ». Ces observations permettent d'alimenter les échanges avec les parents ou avec l'équipe sur des temps formels ou informels (entretiens, réunions, au départ de l'enfant...).

L'observation organisée (ou observation ciblée)

L'observation organisée se diffère de l'observation spontanée dans le sens où elle s'inscrit dans une démarche collective réfléchie et cadrée par des objectifs de recherche et une méthodologie précise.

Plus que l'acte d'observer, il s'agit ici de tout ce qui concerne la mise en place d'une démarche d'observation programmée dont les objectifs sont prédéterminés.

Cette démarche peut être utilisée en ALSH lorsque l'équipe souhaite faire une observation plus spécifique lors d'une situation d'accueil d'enfant handicapé.

Caractéristiques de l'observation spontanée :

- démarche collective (équipe seule ou avec les parents et/ou partenaires)
- objectifs de l'observation fixés et réfléchis en amont
- une méthodologie ou une procédure d'observation est fixée (planification, déroulement)
- les attitudes et postures des observateurs sont préparées
- existence de critères d'observations
- création d'un outil adapté (grille, fiche)
- recueil de faits ou d'indicateurs précis
- objectivité de l'observation
- analyse et évaluation collective des observations recueillies
- procédure de transmission des observations formalisée (avec les parents et partenaires)
- prise en compte des observations pour agir (orientation, adaptation...)





**L'observation :
besoins et attentes
des différents acteurs**

Les parents

Contrairement aux structures petite enfance, les parents sont moins en attente d'une observation lorsqu'ils utilisent le service d'accueil de loisirs, pour leur enfant. Toutefois, l'observation quotidienne de leur enfant par l'équipe de l'accueil collectif peut permettre aux parents d'avoir des informations importantes sur différents points :

- La socialisation (relations avec l'adulte, le groupe d'enfants)
- Une observation quotidienne et soutenue du développement de leur enfant
- Les découvertes (attirance de l'enfant pour telle ou telle activité, comportements...)
- La transmission du déroulement de la journée (faits marquants positifs et/ou négatifs)

Les parents d'enfant(s) en situation de handicap

« L'annonce du handicap constitue souvent un véritable traumatisme pour les parents, quelles que soient les circonstances, le lieu, le moment, les conditions de cette annonce. En termes cliniques, un traumatisme psychique est un événement brutal et violent, figé, incrusté dans le psychisme, un trou dans le réel, qui a été vécu très violemment et qui peut être revécu à l'identique, avec la même charge émotionnelle. Ce traumatisme, même surmonté, est susceptible d'être réactivé dans certaines situations (l'annonce d'un surhandicap plusieurs années après la première annonce par exemple). » Judicaëlle Brioir, formatrice « Une souris verte » Extrait du manuel du participant, formation développée par Demos, en collaboration avec l'association Une souris verte, pour la Commission européenne- (2010)- p 43

Quand le diagnostic de handicap vient d'être annoncé aux parents par le corps médical, une période plus ou moins longue d'acceptation est d'abord nécessaire.

Durant cette période, tous les axes de la Parentalité sont troublés :

- L'exercice de la Parentalité (l'accès aux droits, la lutte pour obtenir l'éducation souhaitée, s'intensifient).
- L'expérience subjective (le processus de réflexion nécessaire à la parentalisation est perturbé : gel des représentations, deuil de l'enfant imaginaire, sentiment de culpabilité, représentation du handicap...)
- La pratique de la Parentalité est confrontée aux regards stigmatisants des autres, le sentiment d'incompétence peut s'accroître, leurs demandes peuvent paraître illégitimes (droit au répit) et l'espoir d'un avenir professionnel et social leur échappe.

Quand le diagnostic de handicap vient d'être annoncé aux parents par un service spécialisé ou

médical, une période plus ou moins longue d'acceptation est d'abord nécessaire.

Les différentes étapes auxquelles peuvent être confrontés ces parents durant cette période difficile sont comparables à celles du travail de deuil (comprendre le deuil de l'enfant rêvé, désiré = Choc, Déni, Colère, Tristesse, Résignation, Acceptation, Reconstruction). Si chaque situation est différente, ce cheminement plus ou moins long viendra sensiblement modifier les attentes des parents :

- besoin de stimuler l'enfant (socialisation, langage, motricité...)
- besoin d'observer l'enfant (développement, interactions...)
- besoin de transmettre des informations et/ou de recevoir les observations des professionnels
- attente d'échanges avec les professionnels gravitant autour de l'enfant (médicaux, spécialisés)
- besoin d'être écouté

Ou au contraire :

- besoin de plus temps
- refus ou évitement du dialogue
- non transmission d'informations concernant le handicap de l'enfant (souhait de ne pas stigmatiser l'enfant)

Les parents dont le développement de l'enfant inquiète, interroge

Les parents qui observent à leur domicile des perturbations dans le développement de leur enfant (comportement perturbateurs ou atypiques par exemple) peuvent :

- partager leurs inquiétudes
- confronter les observations faites dans le cadre du milieu familial avec celles effectuées en milieu collectif (ou extérieur)
- orienter leur enfant vers le service ou le professionnel adapté (médecin, CMPP...)

Les professionnels ALSH

Si chaque ALSH se diffère dans leur organisation et leur fonctionnement, les problématiques rencontrées par les équipes pédagogiques sont sensiblement identiques :

- Pas de formation sur l'observation dans le cursus de l'animateur (BAFA, BPJEPS...).
- Pas ou peu de connaissances sur le(s) handicap(s)
- Difficultés pour les équipes de recueillir « toutes » les informations sur l'enfant car il est parfois difficile d'aborder le « problème » avec les familles, d'annoncer à la famille des interrogations
- Difficulté à trouver les solutions adaptées à la pleine participation des enfants handicapés est récurrente pour les équipes, notamment dans la gestion du « rythme des enfants handicapés au sein des activités »
- Rôle de l'animateur : garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant accueilli ce qui suggère une vigilance soutenue au quotidien : ce n'est pas de l'observation.

- Isolement et difficultés à faire évoluer des situations d'accueil spécifiques (troubles du comportement, handicap...), ce qui a pour effet une stigmatisation de l'enfant, la lassitude et la frustration des équipes.

Ainsi, les professionnels attendent du travail d'observation :

- de prendre du recul pour objectiver, se décentrer de la situation
- une meilleure argumentation dans la transmission aux parents
- la transmission de comportements plus positifs = favoriser une observation positive qui facilite la relation de confiance avec les parents
- de trouver des réponses éducatives face aux comportements perturbants
- de sortir de l'isolement professionnel en favorisant le lien avec les autres acteurs gravitant autour de l'enfant (milieu spécialisé, associations...)
- de mettre en place des outils facilitant la démarche d'observation

Les professionnels spécialisés

Le travail d'observation tel qu'il est réalisé par les professionnels extérieurs (spécialisés, médicaux, libéraux) s'inscrit dans un cadre précis de recherche et d'analyse afin de répondre à des objectifs définis. L'observation est un travail d'équipe régulier et institutionnalisé (réunions pluri et interdisciplinaire beaucoup plus fréquentes qu'en milieu ordinaire par exemple). Cependant on parle plus largement de travail d'évaluation dont l'observation est un des outils.

L'observation peut se faire dans le cadre d'un accompagnement à domicile ou dans les lieux de vie sociale de l'enfant.

L'observation peut :

- être quotidienne ou programmée sur un temps donné
- se faire par le biais de fiches ou grilles préparées en amont
- se baser sur des critères prédéfinis permettant de recueillir des informations

- permettre d'analyser une situation et d'apporter des éléments de réponses (compensation, soin, accompagnement éducatif ...)
- s'inscrire dans des échanges avec les professionnels de l'accueil en milieu ordinaire (professionnels enfance et jeunesse)

Pour les professionnels spécialisés, le travail d'observation partagé avec les parents et les professionnels des Accueils de Loisir peut être complémentaire.

Cependant, plusieurs facteurs semblent freiner ces échanges :

- le manque de lien entre milieu ordinaire et spécialisé
- un manque de reconnaissance mutuelle
- la volonté des parents de ne pas confondre ces deux milieux (parfois à juste titre)
- le manque de temps
- un besoin de médiation



Pourquoi observer ?

Les objectifs de la démarche d'observation

L'observation est essentielle dans la pratique éducative. Elle permet de repérer des fonctionnements et des dysfonctionnements tant au niveau de l'institution (la structure d'accueil) que des enfants accueillis et de prendre de la distance dans sa pratique éducative.

L'observation est par là même un travail d'équipe. Observer seul dans son coin est beaucoup moins utile que de partager ses observations avec l'équipe pour échanger et travailler sur les questions qui peuvent alors être soulevées.

Le but de l'observation

L'observation organisée, comme l'observation spontanée, vient compléter et accentuer la qualité de l'attention aux enfants, en prenant le temps de regarder à plusieurs et en se mettant délibérément du point de vue des enfants.

▲ Pour répondre aux besoins et aux attentes des parents, des professionnels de l'Enfance Jeunesse ou des professionnels spécialisés, l'observation semble donc être l'outil incontournable. Un outil permettant de croiser les regards sur la situation de l'enfant, un outil favorisant l'échange entre chaque acteur.

Mais avant d'être un outil en soit, **l'acte d'observer est avant tout une posture professionnelle garantissant des attitudes de bienveillance envers tous les enfants accueillis. L'observation est également l'élément central qui génère et alimente les échanges avec les parents.**

L'observation a donc plusieurs objectifs

- Évaluer
- Comprendre
- Améliorer

Ces objectifs reposent sur l'application de plusieurs leviers.

- Pour atteindre l'objectif d'**évaluation**, il est nécessaire de développer une attitude d'observation :

- Être plus attentif.
- Être plus objectif.
- Se doter d'une seconde mémoire.
- S'attarder à chacun des enfants sans exception.
- Pour que l'observation garantisse une meilleure **compréhension**, il faut :
 - Identifier les causes possibles d'une difficulté ou d'un problème.
 - Suivre l'évolution de chaque enfant : forces, difficultés, intérêts, etc.
 - Faciliter la planification des interventions et des activités.
 - Garder des traces de ce qui marque le déroulement des journées.
 - Se préparer à rencontrer les parents ou les spécialistes : éducateur spécialisé, orthophoniste, etc.
 - Démontrer plus de légitimité comme professionnel de l'Enfance et Jeunesse.
 - Réduire le stress, les moments d'angoisses
- Pour **améliorer** la qualité de l'accueil, l'accompagnement et l'offre d'activités faites aux enfants, l'observation peut permettre de :
 - Développer des compétences professionnelles
 - Mieux accompagner et soutenir la fonction parentale
 - Orienter les commentaires faits aux parents.
 - Enrichir les discussions au sein de l'équipe et/ou avec les intervenants extérieurs.
 - Valider son intuition.
 - Éclairer les prises de décision.
 - Intervenir de manière réfléchie.

Les effets de l'observation

Pour les enfants accueillis :

- Recevoir un regard soutenant et sécurisant de la part du ou des professionnel-le-s
- Bénéficier d'un environnement et d'une relation avec l'adulte plus adaptés
- Se sentir « enveloppé » par le regard intéressé de l'adulte (effet de contenance)

Pour les professionnels, l'observation aide à :

- Prendre de la distance, se dégager du vécu émotionnel de certaines situations et se préparer à la réflexion ;
- Découvrir chacun des enfants accueillis, ses intérêts, ses goûts, ce qu'il aime faire ou ne pas faire, comment il participe aux échanges, etc...
- Adapter son comportement et apporter des réponses ajustées aux manifestations de chaque enfant ;
- Aménager et structurer l'espace, choisir et mettre du matériel à disposition en fonction de l'intérêt des enfants et de leurs niveaux de développement.

Pour les parents

«Lorsque les parents viennent chercher leur enfant, l'échange avec le professionnel sur le déroulement de la journée de l'enfant se limite parfois à une phrase du type «La journée s'est bien déroulée...rien de spécial à signaler !»

Il peut être pertinent, en choisissant bien le moment, que le professionnel effectue un compte rendu aux parents (dont l'enfant en situation de handicap est accueilli depuis peu par exemple) se basant sur les observations qu'il a réalisées.

Les parents se montreront très intéressés et ils se sentiront plus confiants quand ils laissent leur enfant en sachant ce qu'il fait pendant leur absence.»¹

Cette manière de procéder les aide à avoir en tête des images « vivantes » de leur enfant dans le service d'accueil et contribue à soutenir la Parentalité (qui parfois doit se reconstruire quand le handicap de l'enfant vient de leur être annoncé).

Il suffit parfois d'une anecdote, d'une courte description de ce qu'a fait l'enfant pendant la journée, de quelques observations ou informations relatives à son comportement pour consolider la relation de confiance avec les parents.

¹ Pascale Camus- Extrait du guide : « L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil » Chapitre 5 L'Observation- p 123





Qui observe ?

L'observateur :

2 positions, plusieurs attitudes

Le positionnement de l'observateur

- un seul membre de l'équipe, détaché du travail quotidien
- tous les membres de l'équipe, soit un à tour de rôle et détaché du travail quotidien, soit tous en travaillant
- une personne extérieure à l'équipe, personne de la structure ou personne extérieure à la structure

L'observateur est celui qui observe, qui dégage de la réalité un certain nombre d'informations. Il recueille une quantité d'éléments qui lui paraissent pertinents dans un but précis.

L'observateur est :

- soit indépendant (observation d'un groupe sans s'y intégrer) = externe
- soit participant (intégration au groupe observé). = interne

L'attitude de l'observateur

L'attitude de l'observateur ou de l'équipe observante est guidée par le contexte de l'observation même. En fonction du cadre de l'observation, l'observateur peut adopter une attitude :

- non-interactive c'est-à-dire qui ne rentre pas en relation avec les enfants ou les adultes (détachement, indisponibilité pour les enfants, en recul par rapport au groupe. Cette attitude permet de soutenir l'attention, et de se concentrer sur les actions uniques d'observation et de notation). L'attitude non interactive de l'observateur doit être expliquée par les collègues aux enfants. Si un enfant sollicite l'observateur, un membre de l'équipe demande à l'enfant de venir le voir et lui explique que « X a un travail à faire et ne peut pas lui répondre ».
- active c'est-à-dire qui observe tout en travaillant normalement (les actions sont plurielles mais il y a la possibilité de noter les observations sur une fiche ou une grille préparée en avance). Dans ce cas, l'observateur connaît les objectifs de l'observation et a intériorisé les questionnements échangés avec son équipe lors de la préparation de l'outil. Il peut interagir avec les enfants tout en notant les observations qu'il peut faire.

Quelque soit son attitude, l'observateur influera toujours quelque peu la situation observée (comportement des enfants ou des adultes, interactions...). Il est donc important de pouvoir répéter les moments d'observations ainsi que de changer tour à tour d'observateur afin de rendre ce travail le plus objectif possible. ¹

¹ Pascale Camus- Extrait du guide : « l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil » Chapitre 5 L'Observation- p 123




Qui observe t-on ?
Qu'observe t-on ?

Les enfants qui vont bien

Pourquoi ?

- pour maintenir la bien-traitance
- pour assurer la sécurité affective
- pour soutenir l'observation et l'attention spontanée à tous les enfants
- pour valoriser les compétences de l'enfant, ses progrès, ses préférences, ses habitudes mais aussi ses difficultés.

L'observation positive des enfants, de chaque enfant, soutenue par un projet d'équipe, est le meilleur antidote à l'usure quotidienne.

 **Exemple :** Les adultes trouvent que c'est toujours le « bazar » dans la structure, ils décident de faire une observation à ce sujet.

Les questions : Que teste l'enfant quand il joue ? Que veut-il en faire ?

Résultat : positif car prise en compte de la diversité des actions en adéquation avec le développement de l'enfant, la motricité et l'éveil. L'équipe a pu repenser leurs attitudes face au « bazar » et modifier leurs paroles négatives.

Les enfants qui inquiètent ou qui interrogent

Pourquoi ?

- pour prévenir l'hyper focalisation (stigmatisation de l'équipe qui ne retient que les comportements « négatifs » de l'enfant et renforce l'effet cercle vicieux dans lequel l'enfant est peut-être)
- pour faire baisser les tensions en élargissant le regard posé sur l'enfant
- pour argumenter les propos de l'équipe face aux parents et leurs permettre d'être mieux orienté
- pour connaître les éléments déclencheurs d'un comportement « négatif » (agressivité, angoisse...)

→ **Importance d'observer ce qui va bien pour aider l'enfant dans les moments difficiles**

L'enfant en situation de handicap

Pourquoi ?

- pour préciser les capacités de l'enfant sur les différents niveaux de son développement
- pour mieux connaître ses centres d'intérêt, ses goûts, ses affinités
- pour comprendre ce qui l'angoisse et ce qui le met en difficulté
- pour donner un autre regard sur l'enfant (participation en milieu ordinaire)
- pour répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents

Aussi, durant les premiers jours d'accueil, pendant le temps d'adaptation, c'est à travers l'observation de l'enfant que l'on va pouvoir définir les modalités d'accueil pour la suite (pertinence de l'accueil, fréquence, accompagnement particulier ou référence, intervention de professionnels extérieurs, adaptation du matériel...)

Observation des adultes, de l'équipe, de l'organisation

L'observation des moments de la journée ou des situations est un outil à l'analyse des pratiques. Certains moments de la journée comme le temps du repas, celui de la sieste, l'accueil du matin, le moment des départs ou les temps calmes, peuvent être source d'angoisse, de stress ou d'excitation. Il peut être intéressant pour l'équipe de les observer pour comprendre ce qui s'y joue et ainsi développer des réponses pour améliorer la qualité de l'accueil (adaptation de l'espace, organisation des temps, attitudes des animateurs ...).

Pourquoi ?

- pour se décentrer du point de vue de l'adulte et se centrer sur celui de l'enfant/des enfants
- pour trouver des indicateurs sur ce qui gêne, freine ou facilite les « bons » comportements
- pour permettre à l'adulte de se décentrer de ses propres exigences
- pour améliorer la qualité de l'accueil de tous les enfants, mais aussi des parents
- pour améliorer la qualité de l'accompagnement dans tous les moments de la journée (arrivée, sieste, repas, activité, départ)
- pour développer de nouvelles compétences professionnelles et de nouvelles attitudes
- pour améliorer les conditions de travail des professionnels



Quand observer ?

Des occasions multiples pour se mettre en situation d'observation

Adopter une attitude observante au quotidien (l'observation spontanée)

Si la démarche d'observation est inscrite dans le projet éducatif de la structure et que les dispositions sont prises afin de la mettre en œuvre au quotidien (cf. chapitre 7- *Anticiper l'observation*), alors les professionnels de l'équipe pédagogique développeront dans leur fonction des compétences et une attitude leur permettant de mieux prendre en compte les besoins de chaque enfant tout en ayant un regard bienveillant sur l'ensemble du groupe d'enfant qu'ils accueillent.

L'observation des enfants réalisée par les animateurs est avant tout quotidienne. Elle permet de repérer les besoins et les difficultés de chaque enfant et d'y répondre rapidement. Cette observation peut se traduire par une notation sur le moment ou après l'événement.

Ce passage à l'écrit permettra de garder en mémoire le contexte de la situation (faits, lieu, personnes présentes, comportements...) et la réaction du professionnel en réponse au comportement observé.

Il sera ainsi plus facile à l'animateur d'en discuter en équipe ou avec les parents au moment venu.

L'observation durant la période de familiarisation de l'enfant (premiers jours d'accueil)

La période de familiarisation « est un moment privilégié pour se rencontrer, elle nécessite un travail pour que chacun trouve sa place. Dans

certaines situations (Handicap par exemple), c'est un ensemble de moments très particuliers où parents et enfant apprennent à vivre le temps d'une demi-journée ou une journée, éloignés l'un de l'autre. De nouveaux repères seront trouvés auprès du professionnel de la structure d'accueil qui va prendre en charge l'enfant.

L'adaptation permet de faire connaissance, c'est le temps des premiers échanges : le parent parle de son enfant, de ses interrogations puis questionne le professionnel pour parvenir à se représenter ce que vivra son enfant dans ce nouvel environnement. Ainsi les liens vont se créer entre l'accueillant et la famille.

Ce temps est très important : il permet à l'enfant de découvrir et de se familiariser avec un nouveau lieu, de nouveaux visages, de nouvelles personnes.

*Durant cette période, le professionnel va cheminer en toute discrétion pour apprendre à connaître cette nouvelle famille qui arrive avec son histoire, ses inquiétudes, ses certitudes. Cette période d'adaptation permet de s'approprier doucement. Il faudra un peu de temps pour que l'enfant, les parents et le professionnel trouvent leurs repères. » Christine SCHUHL dans *Métiers de la petite enfance- Juin 2005**

L'observation est donc essentielle durant cette période de familiarisation afin de mieux connaître l'enfant et sa famille. Elle permettra de découvrir la situation de l'enfant (développement, besoins, capacités, centres d'intérêts...) et de comprendre les besoins et attentes des parents.

Retrouvez en annexes un exemple de fiche d'observation (Fiche C) pour la connaissance générale de l'enfant (à adapter et utiliser par exemple, durant cette période de familiarisation)

Quand des interrogations surviennent en cours d'accueil

Vous pouvez observer des comportements qui vous interrogent voire parfois vous inquiètent. Afin d'argumenter votre inquiétude et d'aborder l'échange avec les parents avec des éléments concrets, un temps d'observation peut être mis en place. Il s'appuiera sur une observation d'équipe et sur un temps prédéfini. Le responsable de la structure demandera l'accord des parents en amont, sollicitant leur adhésion au projet d'observation. Il est bien sûr important de ne pas alarmer les parents, mais pertinent de leur faire comprendre l'intérêt de votre démarche.

Exemple : « Le comportement de votre enfant nous interroge.... (quelques exemples de ce qui interroge l'équipe, de ses difficultés avec l'enfant...), avez-vous déjà observés cela chez vous ou à l'école ? Si oui, comment peut-on aider l'enfant ?

Si non :

- le simple fait d'avoir questionné les parents les invitera à porter leur attention sur le comportement décrit,
- vous pouvez orienter les parents vers un professionnel ou un service adapté à la situation (médecin de l'enfant, Camsp, Pmi, Cmpp...)
- Il s'agit peut-être d'un comportement nouveau, visible seulement dans votre structure. L'observation ciblée pourra vous permettre de préciser les causes ou déclencheurs de ce comportement.

L'équipe pédagogique peut également observer des situations plus inquiétantes qui l'amèneront à suspecter des signes de maltraitance. Dans ces cas, rapprochez-vous des personnes ou services ressources (Conseil général- PMI) afin de connaître la démarche à suivre (procédure de transmission d'une information préoccupante, position à tenir face aux parents de l'enfant en question...).

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la Fiche 1 en annexe du présent livret.

Quand les parents de l'enfant en font la demande

Le trouble ou la déficience de l'enfant n'a pas encore été révélé ou au contraire le handicap est connu par les parents, l'enfant traverse une période difficile, un service spécialisé souhaite avoir des observations complémentaires aux leurs. Beaucoup de raisons peuvent amener des parents à vouloir que l'on soit attentif à leur enfant. Ainsi, ils peuvent solliciter l'équipe d'accueil afin d'observer le comportement de leur enfant qui les interroge. Définissez avec les parents les objectifs de l'observation et rencontrez-les régulièrement afin de leur transmettre le regard de l'équipe d'accueil.

Exemple : « Un professionnel d'un SES-SAD souhaiterait être mis en relation avec l'accueil de loisirs de l'enfant qu'elle accompagne afin d'avoir un regard complémentaire au sien. Avec l'accord des parents, le professionnel contacte le directeur de la structure d'accueil pour qu'elle lui transmette ses observations sur la participation de l'enfant au sein du collectif (interactions avec ses pairs, avec l'adulte, comportement, communication, développement psychomoteur...).





**Comment
observer ?**

L'observation spontanée

Dans le cadre d'une observation quotidienne et spontanée, le professionnel ou l'équipe de professionnels ne devra noter que les faits afin de préserver autant que possible l'observation de la subjectivité de l'observateur. Le passage à l'écrit permettra de se munir d'une plus grande mémoire et de retenir le contexte de la situation.



L'observation ciblée ou organisée

Construire et réaliser une observation adaptée

Anticiper l'observation

Comment ?

- inscription dans le projet pédagogique
- organisation du temps de travail
- place à la formation et à la sensibilisation des professionnels

Pourquoi ?

- pour favoriser l'échange avec tous les parents sur tous les temps d'accueil
- pour communiquer sur la volonté d'accueil de tous les enfants dont ceux en situation de handicap
- pour solliciter l'adhésion de chaque professionnel et des parents
- pour garantir des conditions d'accueil adaptées à chaque enfant

Parler de la démarche d'observation dans le projet éducatif de la structure, c'est l'inscrire comme un moyen supplémentaire à votre service pour développer la qualité de l'accueil de tous les enfants.

La démarche d'observation doit s'inscrire dans le fonctionnement et l'organisation de la structure afin qu'elle soit comprise et acceptée non seulement par l'équipe pédagogique mais également par les parents. **Anticiper l'observation, c'est la rendre légitime et crédible aux yeux de tous.**

Pour cela, des temps de réflexion en équipe doivent être organisés de façon régulière et un temps à la formation doit pouvoir être mis en place.

« Le professionnel est ainsi amené, dans des réunions prévus à cette fin, à parler d'un enfant, de la vie en groupe, du déroulement des faits, de la façon dont est perçu l'enfant par chacun, des émois et émotions ressenties, de ce qu'il a été tenté de faire, de ce qui a été fait, de la façon dont l'enfant y a répondu.... »

« Ce travail d'équipe, qui permet aux professionnels d'entretenir ensemble la réflexion sur les pratiques, permet de confronter les points de vue et d'objectiver ce que chacun perçoit de la situation. »

(Dans « L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance - guide de formation à l'attention des professionnels de la petite enfance 0-3 ans - Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance-FILE- Chapitre 4- page 111).

Ce travail doit pouvoir s'inscrire dans un accompagnement d'équipe (temps de régulation, analyse des pratiques,...) par un professionnel qualifié. (Cf. Annexes- Personnes ressources- Plan Action Handicap 12)

La méthodologie : organiser l'observation

Définition: « *La méthode, c'est la façon de s'organiser pour arriver au but, une suite logique d'actions pour aller jusqu'au bout d'une démarche prévue.* » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)

Tenir compte d'une méthodologie dans le travail d'observation, c'est pouvoir respecter des étapes essentielles afin de garantir l'objectivité du résultat. Les étapes proposées ci-dessous pourront vous permettre de construire un projet d'observation adapté aux objectifs de départ. Certaines conditions semblent essentielles à toute observation, pour qu'elle produise les effets escomptés :

- Veiller à un ordre chronologique dans l'observation : collecter l'information/ décrire les faits.
- S'assurer que les professionnels disposent d'un accompagnement régulier
- Dans le cas de l'observation à distance (externe), garantir au maximum la fiabilité et la pertinence des informations qui se dégagent de l'observation : cette fiabilité dépend très fortement de la pertinence des questions de départ, de leur cohérence avec l'outil choisi pour mener l'observation, de la rigueur de la démarche notamment.

Nous vous proposons de suivre les étapes suivantes pour une observation ciblée. Cette méthode s'inspire de la démarche d'observation proposée par Anne-Marie Fontaine dans « L'observation professionnelle des jeunes enfants- Un travail d'équipe » (Éditions Philippe DUVAL-2011).



1. AVANT l'observation

Le point de départ : Partir d'un premier constat (repérage d'une problématique par exemple) ou d'une demande (des parents ou indirectement d'un service spécialisé).

▲ Dans tous les cas, il faut penser à informer les parents quand l'équipe souhaite observer leur enfant. Cela n'est pas nécessaire quand le but de l'observation est l'analyse des pratiques (observation de l'organisation et du fonctionnement de l'équipe et/ou de la structure). Concernant la suspicion de maltraitance et le champ de l'enfance en danger, veuillez vous reporter au chapitre 8 ou à la fiche correspondante en annexes.

▲ Exemples :

- Les animateurs d'un ALSH n'arrivent plus à canaliser un enfant dont le comportement perturbe fortement le déroulement des activités et l'organisation de l'ALSH.
- Un enfant présentant une trisomie 21 est accueilli depuis peu à l'ALSH. L'équipe d'animation souhaite mieux connaître cet enfant dans son fonctionnement (relationnel) avec les autres pour pouvoir adapter leur accompagnement....

Cibler l'objectif principal de l'observation :

▲ Exemples :

- Observer l'enfant et découvrir les facteurs qui déclenchent des comportements perturbateurs. Observer les moments où l'enfant adopte des comportements adaptés.
- Observer l'enfant dans ses relations avec les autres.

Préciser les questionnements (Ces questions orienteront votre observation)

▲ Exemples :

- Quand les comportements perturbateurs surviennent-ils ? Avec qui ? Comment ? Pour quelles raisons ?
- Que fait l'enfant en la présence des autres ? Comment communique t-il ? Comment joue t-il ? Que font les autres ?

Définir les conditions d'observation (Action, interaction, lieu, heure...)

- planifier le temps et la fréquence d'observation (durée, rythme, moment d'observation)
- définir le rôle de chacun (qui observe ? et quand ? à tour de rôle, en retrait ou en même temps ?)

Exemples :

- Observation sur 3 mercredis. Les animateurs notent observations sur l'outil*
- Observation à tour de rôle, en retrait, 10 minutes, 3 jours, observations notées sur l'outil*

Construire l'outil d'observation (Liste à cocher, grille d'observation à thème, fiches...)

Exemples :

- Notes prises sur le vif- Grilles d'observations spécifiques*

- Grille d'observation*

Définir une grille de classification pour la notation si besoin (symbole, mots clés en lien avec le comportement de l'enfant, le lieu, les objets, les prénoms...) ex : *R pour Romain, B pour balle, C pour crie, Pl pour pleure...*

2. PENDANT l'observation

- Essayez de respecter les conditions d'observation fixées en amont
- Adopter l'attitude et la posture requise pour cette observation (active ou non-interactive).
- Notez également les imprévus ou les éléments susceptibles de perturber la situation que vous observez (*retard de certains enfants, panne d'éclairage, un membre de l'équipe est absent...*)

3. APRÈS l'observation

(Plus de précisions au chapitre 8)

- **Recueillir les observations** = compilation des informations recueillies
- **Première analyse par l'équipe ou l'assistant maternel** = Quels sont les informations importantes à retenir ? Trouvez-vous des éléments de réponses à votre question-

nement de départ ? Comment envisagez-vous la suite ?

- **Préparation de la transmission** : Quels mots employer ? Où et quand rencontrer les parents ? Les professionnels ? Quoi transmettre ?
- **Transmettre aux parents, aux professionnels extérieurs ou à l'enfant.**

Les outils d'observation

La pertinence de l'outil

Dans le cadre d'une observation ciblée ou organisée, l'outil d'observation, quelque soit sa forme (grille, fiche), permet de respecter les objectifs fixés en amont. Il cadre l'action d'observation et facilite la prise de note.

L'observation quotidienne et spontanée peut, quand à elle, être retranscrite sur le cahier ou le document prévu à cet effet.

Les bénéfices de l'outil d'observation :

Dans la phase de préparation, l'outil construit en commun permet :

- d'harmoniser les idées des différents professionnels,
- de préciser leur pensée, de voir s'ils mettent la même chose sous les mêmes mots
- de matérialiser l'objectif de l'observation et soutient la motivation
- de valoriser le travail des professionnels.

Dans la phase de recueil des informations, l'outil permet :

- de noter plus vite en se focalisant sur l'essentiel
- de structurer la prise de note
- d'être attentif à toute la séquence qu'on veut observer
- d'organiser l'observation dans le temps
- d'être partagé avec d'autres professionnels, et ainsi observer à plusieurs de façon cohérente
- de garder une trace objective

Dans la phase d'analyse, l'outil d'observation :

- garantit que chaque question de départ aura une réponse
- facilite l'analyse quantitative

Dans la pratique quotidienne, cette démarche de question et de notation claire peut enrichir toutes les prises de notes que les professionnels ont à faire (cahier de transmission, de vie, d'atelier...).

Le passage à l'écrit

Le passage à l'écrit permet dans un premier temps de prendre du recul face à la situation rencontrée puis de garder en mémoire l'événement de façon plutôt précise. Quelque soit le support utilisé (*cahier, grille, fiche, feuille volante*), l'acte d'écrire permet de poser des mots sur un événement précis ou une situation significative (du moins jugée comme telle par l'observateur).

Si la question de la subjectivité reste présente, la prise de note permettra de transcrire le vécu du professionnel et d'en tenir compte afin de mieux préparer l'échange avec les parents.

Le choix de l'outil

L'outil d'observation que les PEJ vont utiliser doit pouvoir faciliter la prise de note de l'observateur mais doit également fixer l'observation sur les objectifs établis en amont (dans le cas d'une observation ciblée). Ainsi, en fonction des conditions d'observation (fréquence, posture de l'observateur, lieu...), l'outil utilisé (voir le tableau de présentation suivant) permettra de prendre des notes sur le vif, de façon rapide et succincte pour une observation participante ou au contraire de façon plus détaillée et distante. Le choix de l'outil est donc essentiel pour le bon déroulement du travail d'observation.

« L'outil met en forme les questions qui attendent des réponses. Il permet aussi de les poser pour chaque enfant et de façon évolutive dans le temps. La prise de note est ainsi minimale, mais précise, pour saisir ce que l'équipe a choisi d'observer et seulement cela, et pour faciliter l'analyse ultérieure »

Anne-Marie Fontaine dans « *L'observation professionnelle des jeunes enfants* » Edition Philippe Duval- p 355.

Comment préparer un outil d'observation adapté ?**Principes de base :**

- Poser la question générale (objectif principal) puis 3 ou 4 questions plus précises maximum (critères, axes d'observation)
- Utiliser une feuille de type A4 de préférence- une feuille par grille ou fiche d'observation-
- Indiquer en haut : l'objectif principal de l'observation, la date, le lieu et la fréquence d'observation, l'activité pendant laquelle on observe ainsi que les indications utiles à mémoriser telles que le nombre d'enfants, les jouets sortis, les adultes présent, etc...
- Si c'est une fiche individuelle, on indique le nom et l'âge de l'enfant
- Tracer les colonnes (une colonne par question ou par critères d'observation)
- Prévoir un nombre de ligne correspondant à la fréquence d'observation (durée de l'observation individuelle) ou au nombre d'enfants observés (observation collective).
- Prévoir un espace en bas de la feuille pour y apporter vos remarques ou pour inscrire une première analyse des observations réalisées.

La Notation

Pour que les observations inscrites dans l'outil utilisé soient les plus objectives possibles, leur notation doit respecter une certaine méthode- Ainsi la préparation commune de l'outil d'observation peut s'accompagner d'une classification de la notation (symbole, utilisation d'adjectif ou verbe) et d'une procédure à suivre. (*exemple fiche E*)

Formulation quantitative

La formulation quantitative permet le repérage des régularités dans les observations : il est impossible de relever des régularités par une lecture directe de centaines de données par exemple. Les listes à cocher ou les grilles d'observation facilitent la formulation quantitative des observations.

Exemples d'outils d'observation

Outils	Objectifs	Avantages	Inconvénients	Exemple à adapter
La fiche anecdotique	Observer et noter les comportements significatifs ou inhabituels d'un enfant- Pour saisir dans quel contexte et à quelle fréquence un comportement à tendance à se reproduire	Préparation de la fiche rapide et réutilisable-	Temps de la prise de note longue + place à la subjectivité de l'observateur	Fiche A
Liste à cocher	Précise les comportements spécifiques des enfants sur un temps d'observation défini- Permet la quantification des observations.	Prise de note très rapide- Observations plurielles (plusieurs comportements et plusieurs enfants)- Précision de l'observation- objectivité- Facilite la lecture quantitative des données	Temps de préparation de l'outil assez long, demande un temps à l'analyse	Fiche B
Grilles ou fiches d'observation (générale ou à thème)	Précise des comportements observés sur différents temps- Critères et objectifs d'observations définies en avance-	Ne se limitent pas à un seul genre d'activité ou de comportement- objectivité de l'observation- complémentaire avec les autres outils- vue d'ensemble de tous les enfants ou focalisation sur un seul- adaptable à tout objectif de recherche.	Temps de préparation de l'outil- temps de recueil des données et d'analyse	Fiche C Fiche D Fiche E Fiche F
Notes prise sur le vif	Pour noter au même moment que l'on observe un comportement significatif- Notes complétées en fin de journée et déposées dans le dossier de l'enfant.	Réactivité et spontanéité de la prise de note	Observation non cadrée, pas d'outil particulier, subjectivité de l'observateur, manque de distance par rapport à l'événement.	Cahier de note, feuille volante
Journal de bord	Décrit le déroulement de la journée (ambiance, participation des enfants aux activités, projets, points forts et faibles de la journée, modifications ou améliorations à apporter). Le journal de bord complète les observations recueillies au moyen d'autres instruments d'observation.	Complémentaire aux autres outils, continuité de l'observation générale	Outil propre au professionnel- pas d'observations précises de l'enfant ou d'un événement donné	Cahier ou classeur personnel
Le carnet de communication ou cahier de liaison	Pour transmettre tous les événements quotidiens concernant l'enfant (horaires, repas, sieste...) ainsi que des indications utiles (événements particuliers à la maison ou dans la structure d'accueil ou chez l'AssMat)	Permet de consigner par écrit ce qui concerne l'enfant au quotidien et tout au long de l'accueil- Aide à la discussion avec les parents- Communication à double sens : parents et professionnels	Ne se substitue pas au temps d'échange avec les parents ! Nécessité de reformuler les observations à transmettre aux parents et de définir un cadre respectant la confidentialité des données et le respect de la vie privée.	Cahier



Que faire des informations ? De l'analyse à la transmission

(Fiche de transmission en annexe)

Recueillir et synthétiser les observations en équipe

Une fois le travail d'observation réalisé, prenez le temps en équipe de réunir les informations collectées.

Ce travail de synthèse est une phase importante qu'il ne faut pas négliger car elle vous permettra d'orienter vos actions envers l'enfant (ou les enfants), ses parents et les partenaires extérieurs.

Si vous avez utilisé des outils tels que **les grilles ou fiches d'observation**, vous avez certainement utilisé un même système de notation. Il vous sera plus facile de synthétiser les données recueillies.

Reprenez chaque critères d'observation un par un et apportez les éléments observés en soulignant ceux qui ont pu être observés à plusieurs reprises (répétition). Vous pourrez ainsi soulever des informations qui vous permettront d'étayer votre questionnement et de préciser la réponse à apporter.

Exemple : « Observation des moments difficiles de la journée. Marie s'échappe du groupe lors des moments de rassemblement. Elle part s'isoler à l'écart du groupe. Je la sollicite pour réintégrer le groupe en vain, elle ne veut pas écouter. »

On peut se questionner ici sur les raisons qui font que cette jeune fille s'échappe du groupe pour aller s'isoler et qu'elle ne veuille pas le réintégrer- Le grand groupe est-il facteur d'anxiété ?

S'il s'agit de **données quantitatives** (liste à cocher), reprenez un par un les critères d'observation et renseignez le nombre de fois que le comportement ou l'action a été observée par l'ensemble des observateurs.

« Se lève de table 23 fois- Sollicite l'adulte 0 fois; S'agite : 5 fois, etc... »

Votre attention s'arrêtera facilement par les critères obtenant le plus de croix mais il reste tout aussi important de ne pas occulter les autres critères car ils peuvent apporter également des éléments de compréhension ou de questionnements pertinents pour la suite.

Exemple : On remarque qu'un enfant ne sollicite jamais l'adulte sur les temps de repas- Votre attention pourra ainsi se porter prochainement sur lui afin de savoir si cet enfant n'a réellement pas besoin de l'adulte ou si au contraire il n'ose pas l'interpellé lors de ces temps de repas.

S'il s'agit de **fiches anecdotiques ou de notes prises sur le vif**, c'est qu'il n'y avait pas en amont des critères d'observations prédéfinis ou bien précis. Pour autant, vous avez observé et noté des situations qui vous ont interpellées. Les partager en équipe vous permettra de confronter vos observations à celles que vos collègues ont pu peut-être faire. Vous pourrez ainsi faire ressortir des éléments importants pour une meilleure compréhension de ces situations.

Exemple : 14h40, Lucas semble fatigué, baille et refuse de faire l'activité.

Si la situation se répète régulièrement en début d'après-midi, un questionnement et une attention pourront peut-être être posés autour de cette situation. Pourquoi paraît-il fatigué sur ces temps là ? Que fait-il pendant les temps calmes d'après repas ? Dort-il bien à la maison ? Etc....

Se questionner en équipe et apporter des éléments de réponse aux situations observées

Après ce premier temps de synthèse en équipe, des éléments importants ont pu être relevés. Ces éléments vont vous permettre d'orienter vos actions pour répondre aux objectifs fixés en amont du travail d'observation. Ils vous permettront également de préparer votre rencontre avec les parents et/ou les professionnels extérieurs (spécialisés, libéraux). Vous pouvez utiliser **la fiche de transmission** en annexe afin de réunir ces informations. Elle vous permettra d'y poser votre regard d'équipe (donc plus objectif), vos questionnements ainsi que les préconisations c'est-à-dire une proposition des actions que vous souhaitez réaliser.

Le principe de confidentialité

Le secret professionnel

Le secret professionnel est l'interdiction faite à certains travailleurs de révéler ce qu'ils ont appris dans le cadre de leur métier. Le respect du secret professionnel est une obligation générale et absolue qui s'impose aux médecins, aux infirmières, aux autres professionnels paramédicaux et aux travailleurs sociaux.

Sans ce secret, la relation de confiance est difficile, voire impossible. Il est perçu comme une protection de l'individu contre l'indiscrétion. La transgression du secret est toujours vécue comme une violence : on dit violer un secret.

Même si les travailleurs de l'Enfance Jeunesse ne sont pas toujours soumis à ce secret au sens strict, ils sont tout au moins tenus à un **devoir de discrétion**. Concernant le secret médical, les professionnels des Accueils de Loisirs n'auront pas directement accès à ces informations mais les parents seront les intermédiaires. Il est possible que les parents donnent accès au dossier médical de leur enfant, en tout ou partie, ou encore qu'ils mettent en contact les professionnels de la structure d'accueil avec un médecin afin de pouvoir échanger les informations pertinentes pour l'accueil de l'enfant.

« Toutefois le secret professionnel ne peut empêcher de déterminer avec l'équipe d'accueil les mesures à prendre pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant ou de l'adolescent.

Pour cette raison, lorsque la maladie dont souffre l'enfant ou l'adolescent le nécessite, et à la demande expresse des familles, l'ensemble des dispositions et informations contenues dans son projet d'accueil individualisé, à l'exception de celles couvertes par le secret médical, contenues dans un pli cacheté, pourra être porté à la connaissance de la communauté d'accueil, et mis en œuvre par celle-ci.

La décision de révéler des informations couvertes par le secret médical à certains membres de la communauté d'accueil, qui assisteraient les personnels de santé plus particulièrement, ou auraient un rôle prééminent dans la mission d'accueil et d'intégration de l'enfant, appartient à la famille. » Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003

Le respect de la vie privée

Ce secret existe surtout pour protéger la personne concernée, préserver son intimité et sa vie privée. Il y va du **respect de la personne**.

Ainsi, la présence d'un enfant en situation de handicap dans un accueil de loisirs ou un séjour ne devrait pas être révélée car cela peut être stigmatisant. Néanmoins, si l'accueil de l'enfant est meilleur en informant et en préparant tout l'entourage, les « révélations » que l'on fera sur cet enfant sont non seulement autorisées mais recommandées puisque bénéfiques. Simple-ment on s'en tiendra aux éléments nécessaires sans dévoiler toute la vie privée de l'enfant et de sa famille.

La discrétion professionnelle ou l'obligation de discrétion

Il est important de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle dont tous les personnels de la structure d'accueil doivent faire preuve pour tous les faits ou informations relatifs à la santé de l'enfant ou l'adolescent.

Elle s'impose dans toute professions, on pourrait dire que c'est une obligation de la vie courante, une obligation de retenu dans la parole. Il s'agit donc de ne pas divulguer des faits dont nous avons connaissance dans l'exercice de notre métier.

En voici quelques exemples :

- *établir des attestations et témoignages concernant un divorce (sauf à la demande d'un juge)*
- *divulguer une situation familiale douloureuse, ou délicate, à un tiers hors du cadre institutionnel.*
- *citer un rapport médical confidentiel (enfant porteur du virus VIH, tares familiales, etc.)*



Le devoir de réserve

La liberté d'expression est une liberté fondamentale reconnue par l'ensemble des conventions internationales de protection des droits de l'Homme.

Prolongement naturel de la liberté d'opinion, elle peut se définir comme le droit d'exprimer librement sa pensée.

Mais, dans le cadre du travail, cette liberté est limitée par **le devoir de réserve et le devoir de discrétion**. Concrètement, l'obligation de réserve interdit au salarié d'adopter une attitude nuisible ou critique à l'encontre de son employeur, à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure.

Cela peut être, par exemple, en Accueil de Loisirs :

- la divulgation d'informations confidentielles qui porteraient préjudice à la structure d'accueil (documents comptables, problèmes institutionnels), qu'il y ait ou non intention de nuire.
- tenir des propos mettant en cause la compétence professionnelle de votre supérieur hiérarchique, sur Internet notamment.
- impliquer les enfants dans le cas de problèmes au sein de l'équipe.

Toute attitude démagogique peut être sévèrement sanctionnée jusqu'à un possible licenciement.

A noter : l'obligation de réserve est un «devoir» et non un «droit», même si l'on parle souvent par erreur de «droit de réserve».

<http://www.gralon.net/articles/enseignement-et-formation/formation/article-le-devoir-de-reserve---definition-et-exemples-5699.html>



La transmission aux parents

Dans le cas où la situation de l'enfant inquiète ou interroge

Comment le professionnel peut-il transmettre son observation et faire part de ses interrogations aux parents ?

- évaluer l'urgence de partager cette observation avec le ou les parents ;
- apporter une vigilance quant au contexte : personnes présentes dans la pièce, disponibilité du parent et du professionnel ;
- prévoir suffisamment de temps pour l'aborder, tout en restant le plus naturel possible avec le parent : l'observation délicate sera placée « au même rang » que les observations plus « classiques ».
- attirer l'attention, la réflexion du parent dans un contexte positif et sans alarmer ;
- inviter le parent à une observation de plus en plus fine dans un autre contexte que le milieu d'accueil et/ou avec d'autres personnes
- partager uniquement les observations et non des hypothèses et encore moins un diagnostic
- alerter ou non les parents constitue une décision collective. Pour ce faire, les professionnels peuvent utiliser des outils qu'ils construisent pour la circonstance (voir plus haut et en annexes) pour objectiver leur perception d'une situation.

Comment trouver les mots pour le dire ?

Les échanges quotidiens avec les parents permettent d'aborder toute une série de situations que l'on peut amener petit à petit (sauf cas d'urgence...). Le dialogue quotidien pourra inviter le ou les parents à raconter ce qu'il observe de son enfant, chez lui dans différentes situations. Cette communication permettra d'établir une relation de confiance avec les parents.

Pour les parents il n'y a rien de pire que d'entendre à longueur de semaines « Tout va bien, rien à signaler... » et puis un jour, se voir « balancer » des observations étayées par plusieurs collègues. Il y aurait là une déviation due au fait que les professionnels aient cheminé, sans être parvenus à partager avec les parents ce qu'ils vivent ensemble au quotidien avec l'enfant et

le groupe d'enfants.

Dans le même sens, poser des questions sur cet enfant-là, mener des observations avec une personne ressource extérieure alors que les parents ne sont pas au courant, pourrait les mettre dans une position difficile.

Une des pistes pour aborder la question avec les parents pourrait être d'observer l'enfant ensemble (professionnels et parents). Cela permet, ensemble, de se référer à une expérience commune, de porter un regard qui essaie de comprendre et non de juger, qui se laisse guider par ce qu'il perçoit, ressent... au plus près de ce que l'enfant manifeste sous les yeux des adultes, avec des points de vues qui s'enrichissent de l'apport de l'autre. L'équipe peut aussi demander du soutien pour la réflexion (et non par rapport à la situation particulière de l'enfant) pour évaluer, analyser et ajuster ses pratiques pédagogiques, échanger au sujet des questionnements présents dans l'équipe.

Parler de ses doutes, de ses questions

Se donner le temps, le temps de l'observation, le temps du partage en équipe, le temps de pouvoir en parler en supervision, prendre appui sur une personne ressource... tous ces aspects sont importants.


Lors d'une réunion d'équipe, il conviendrait de désigner un ou des professionnel-s (généralement la direction ou l'animateur de référence) qui auront la tâche de discuter de cette question avec les parents. Il n'existe pas une seule formule dans ce type de situation. Chaque situation doit être réfléchie.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec les parents et de les recevoir seuls dans un endroit adapté (bureau isolé, etc...).

Une attention particulière devrait être donnée au langage utilisé en ayant bien conscience que le questionnement qui traverse l'équipe ne constitue en rien un diagnostic et n'a donc rien de définitif.

Dans les moments de rencontre avec les parents, il est essentiel dans un premier temps de les écouter, d'écouter leurs questions.

Les questions et les doutes de l'équipe viendront ensuite dans le but de chercher ensemble des pistes pour accompagner l'enfant.

 *Exemple : « Je me pose quelques questions à propos de Mickaël... Il fait preuve de beaucoup d'énergie et il lui est difficile de se concentrer sur une activité. Il court beaucoup et passe régulièrement d'une chose à une autre... comment ça se passe chez vous ? Adopte-t-il le même comportement ? Comment agissez-vous avec lui ?... »*

Il faut souligner ici à quel point il est essentiel de s'en tenir au fait observés tout en laissant la discussion très ouverte et en donnant aux parents la possibilité de continuer à participer à l'échange.

Le rôle du professionnel est surtout de partager avec les parents des préoccupations autour du bien être de l'enfant.

Parfois, il vaut mieux prendre du temps pour partager en équipe des observations précises avant d'envisager avec eux les démarches à faire.

L'accord des parents est toujours obligatoire pour avoir recours à des services extérieurs.

Dans tous les cas ce n'est pas aux professionnels de la structure d'accueil de poser un diagnostic ou encore d'annoncer la déficience aux parents, mais bien à un représentant du corps médical.

Les équipes ont cependant un rôle de soutien et d'écoute empathique qu'elles partagent avec d'autres professionnels, quand le handicap de l'enfant a été annoncé aux parents. Il appartient toujours aux parents de faire (ou non) quelque chose de ce qu'ils ont entendu. La discussion peut aussi mettre en évidence quelques pistes auxquelles les parents ont pensé et qui pourraient aider les professionnel-le-s à mieux gérer encore la vie quotidienne avec l'enfant (« Comment vous y prenez-vous pour faire tel ou tel soin auprès de votre enfant ?... »)

Prendre en compte l'angoisse des parents et leur ambivalence constitue une étape importante.

Il leur faut souvent un temps de cheminement qu'il importe de respecter !

(cf. Chapitre 2- Les parents d'enfants en situation de handicap)

La transmission aux professionnels extérieurs et partenaires de l'enfant

Le travail en réseau avec des partenaires de l'Enfance Jeunesse, de la médecine, des services spécialisés, des spécialistes privés, etc... exige un partage d'informations parfois important orienté vers des objectifs précis.

Les renseignements recueillis ou à recueillir au cours de l'accueil, à travers l'observation, doivent servir à la prise de décision. Il s'agit de rassembler des données pertinentes. Au fil de l'accueil de l'enfant, le « dossier » de l'enfant contiendra une grande quantité d'éléments à traiter avec certaines précautions.

Ces renseignements ont des statuts différents.

On peut par exemple apprendre certaines choses suite à une discussion informelle avec le parent ou lors d'une activité avec l'enfant. La question du partage de ce qui est collecté est ici centrale. **Que faire des informations recueillies ? Sont-elles pertinentes ou non ? A qui puis-je les transmettre ? Et dans quel but ?**

La question centrale des équipes pédagogiques est de savoir quels éléments partager pour garantir le bien-être et le bon développement de l'enfant.

La transmission des renseignements est souvent une décision collective concertée avec les parents de l'enfant en situation de handicap. Le fil conducteur doit toujours être le respect de l'enfant accueilli et de sa famille tout en maintenant la qualité de l'accueil pour tous les enfants.

Pour aborder cette question en équipe et se définir une ligne de conduite commune, il faut inviter les intervenants à transmettre les informations utiles et pertinentes c'est-à-dire celles qui servent l'action, qu'il s'agisse des animateurs, des services spécialisés ou des spécialistes, etc. Les seuls éléments utiles sont ceux qui sont de nature à améliorer la prise en charge et le bien-être de l'enfant. Elles ne peuvent être recueillies ou communiquées que dans cet unique but.

On ne transmettra les informations pertinentes qu'aux personnes concernées directement.

On ne doit pas nécessairement partager avec tous les partenaires. Bien entendu, les parents, par exemple, ont le droit de connaître tout ce qui est collecté concernant leur enfant mais les intervenants pourraient, par exemple, ne pas discuter avec eux des problèmes internes à l'équipe suite à l'arrivée de l'enfant.

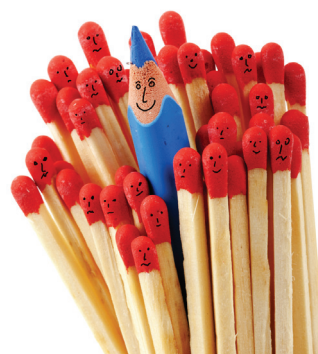
Il en est de même dans l'utilisation que l'on peut faire des écrits. Il est important de distinguer ceux à usage interne au milieu d'accueil et ceux réservés à la communication aux familles, aux spécialistes, etc.

Il est donc essentiel que l'équipe se mette d'accord sur les informations à transmettre aux autres enfants et à leurs parents. En effet, ces derniers peuvent être inquiets de la place qui sera donnée à leur enfant dans un projet d'inclusion, voir interpellés par les comportements de certains autres enfants (*agressivité par exemple*).

Le partage de l'information ne peut se faire qu'entre professionnels et seulement s'il est nécessaire, pertinent et utile.

- **nécessaire** : si l'accompagnement, la protection et l'éducation de l'enfant le requièrent.
- **pertinent** : lorsqu'on partage des renseignements objectifs, sans jugement de valeur, en respectant la vie privée et l'intimité de l'utilisateur
- **utile** : si le partage de ces éléments améliore le bien-être et/ou le développement de l'enfant.

Et il faut garder à l'esprit que l'existence même de l'équipe et le partage d'informations qu'elle permet sont utiles pour définir les attitudes à prendre avec l'enfant et peuvent être d'un grand secours dans des situations difficiles (suspicion de maltraitance, par exemple).



La transmission à l'enfant / aux enfants

Dans certaines situations, il peut être très pertinent d'échanger avec l'enfant les observations que l'équipe a pu faire.

Cela peut lui permettre par exemple de prendre conscience de son comportement lors de situations difficiles. Travailler avec lui sur ses émotions, ce qu'il ressent, lui permettra de mieux comprendre la situation dans laquelle il se trouve. Lui faire part de vos remarques et vos conseils en s'appuyant sur vos observations lui sera d'une aide précieuse pour lui permettre de trouver des solutions.

La transmission d'informations préoccupantes

Veillez trouver en annexe toutes les informations utiles (procédure, coordonnées...) concernant l'enfance en danger (Annexe 1 - Fiche 1)

Qu'est-ce qu'une information préoccupante ?

« L'information préoccupante est une information d'origine et de nature diverses.

Elle a vocation à être adressée à la Cellule départementale pour alerter les services de la protection de l'enfance sur l'existence possible d'un danger ou risque de danger pour un mineur, soit que la santé, la sécurité ou la moralité de ce mineur soit supposé être en danger, soit que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social soient supposées être gravement compromises » Guide de l'information préoccupante et du signalement, Conseil Général du Val de Marne.

Qui peut, qui doit venir en aide aux enfants ?

- **d'abord les parents** en tant que titulaires de l'autorité parentale : ce sont les premiers protecteurs des enfants. Mais dans certaines situations, ils ne peuvent pas protéger leurs enfants. Il arrive qu'ils soient eux-mêmes responsables du danger qu'il court.
- **tous les citoyens**, il s'agit donc d'une obligation à qui la loi fait obligation de signaler les situations de danger que vit un enfant ou un jeune.
- **les professionnels de l'enfance et de la jeunesse**. Tous les adultes qui accueillent, accompagnent, éduquent, prennent soin des enfants et des jeunes. Beaucoup sont certes tenus au secret professionnel, mais cela ne les exonère pas de porter assistance à une personne en danger. Dans les cas de suspicion de mauvais traitement envers des enfants ou des personnes vulnérables, le secret professionnel est levé.
- **le Conseil Général dont c'est une des responsabilités primordiales**. Il assume à travers les missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- **la justice**. C'est le procureur de la république qui décide ou non de saisir le juge des enfants.
- **l'Éducation Nationale, la Police Nationale, la Gendarmerie, les structures de soin...**





Conclusion

La pratique de l'observation en accueil de loisirs permet de :

- **mieux connaître chaque enfant accueilli,**
- **développer de nouvelles compétences professionnelles,** garantir des attitudes de bienveillance envers tous les enfants dont ceux en situation de handicap et ainsi favoriser un accueil adapté et donc de qualité,
- faciliter les échanges avec l'ensemble des partenaires, enfants, parents et professionnels.

Et donc, au final, l'observation est un levier pour développer l'accueil pour tous les enfants quelques soient leurs différences.

- ✓ Parce que « *les vacances, les séjours, les loisirs ne sont pas un luxe pour les enfants handicapés mais une façon d'accéder au quotidien de la vie et de **faire partie, à part entière, de la collectivité.** C'est une participation à la vie sociale* »¹.
- ✓ Parce que la participation des enfants handicapés à la vie collective, est le premier pas pour **changer le regard** et faire évoluer les mentalités.
- ✓ Parce que la rencontre avec la singularité de chacun est complexe, fragile, difficile et riche à la fois. Avoir la possibilité de partager ses craintes, ses doutes, ses difficultés fait reculer le processus d'exclusion. Côté le handicap dans le respect, la sécurité et la confiance permet de s'enrichir des différences de chacun. Et parce que « **La connaissance est la première arme qui permet de combattre les préjugés et les discriminations et de donner l'égalité des chances.** »²
- ✓ Parce que finalement, « **L'égalité des chances, c'est offrir à chacun la possibilité de réaliser son propre parcours, d'aller au maximum de ses capacités, d'accomplir en actes ces ferments que l'on appelle un potentiel** »³

Il apparaît donc aujourd'hui important de valoriser l'observation en structure d'accueil du milieu ordinaire, comme étant un outil pertinent dans l'accompagnement des enfants.

On notera toutefois que si l'accueil en milieu ordinaire des enfants avec des besoins particuliers est primordial, il nécessite de l'observation, de la créativité, de pouvoir en permanence passer d'un regard individualisé au collectif.

Cela nous amène à :

- Affiner nos pratiques, notre projet, le travail d'équipe
- Renforcer la place avec les parents
- Travailler sur les différences, sur nos peurs
- **Et finalement, à grandir ensemble...**



¹ Jean-François CHOSSY - dans « Passer de la prise en charge à la prise en compte » - Rapport de Jean-François CHOSSY - Membre honoraire du parlement- Novembre 2011 - Page 112)

² Éric MOLINIE - dans « Passer de la prise en charge à la prise en compte » - Rapport de Jean-François CHOSSY - Membre honoraire du parlement- Novembre 2011 - Page 21)

³ Jean-Paul DELEVOYE - dans « Passer de la prise en charge à la prise en compte » - Rapport de Jean-François



Annexes

Sommaire

ANNEXES I : Outils d'observation, fiche de transmission

Exemples d'outils d'observation.....	p 46
• Fiche A : Le rapport anecdotique	p 46
• Fiche B : La liste à cocher	p 47
• Fiche C : La fiche d'observation générale (Connaissance de l'enfant)	p 48
• Fiche D : La fiche d'observation à thèmes	p 49
• Fiches E- F- G : La grille d'observation spécifique	p 50 à 52
Exemple de fiche de transmission	p 53
• Fiche H	p 53

ANNEXES II : Fiches ressources, références, lexique

L'enfance en danger.....	p 54
• Fiche I : Informations et procédure à suivre	p 54
Rappel théorique	p 55
• Fiche J : E.BICK ; E. PIKLER ; A.M FONTAINE	p 55
Coordonnées des principaux interlocuteurs	p 57
• Le pôle Ressources Handicap	p 57
• Services et personnes ressources.....	p 58
Lexique des sigles utilisés.....	p 59
Références bibliographiques	p 60
Sitographie	p 61

Fiche A - Le rapport anecdotique

★ **Objectif** : cibler un comportement nouveau



Utilisation : observation spontanée - observateur actif

Cet outil d'observation consiste à décrire un fait précis, une anecdote significative, de la manière la plus concrète et objective possible. Il aide le professionnel à étudier davantage un comportement qui sort de l'ordinaire. Un minimum de trois observations sert à vérifier la constance du nouveau comportement.

Nom de l'enfant : Marie C. 7 ans

Séquence(s) : 13h30-16h30

Contexte

Centre de loisirs- 2 animatrices 16 enfants en moyenne
Marie C. est nouvelle (1^{er} accueil le 21 juillet) et ne vient que les mercredis après-midi.

Date de la première observation : 2 août 2012

Heure de l'observation : 13h45

Anecdote

Marie C. sollicite l'animatrice pour se reposer et faire une sieste avec les petits.

Date de la deuxième observation : 9 août 2012

Heure de l'observation : 14h00

Anecdote

Marie ne veut pas participer au jeu de carte. Elle baille et préfère rester seule sur les tapis.

Date de la troisième observation : 23 août 2012

Heure de l'observation : 13h40

Anecdote

Marie sollicite l'animatrice pour aller faire un bout de sieste avec les petits- Elle semble fatiguée.

Analyse

A son arrivée en début d'après midi, Marie paraît fatiguée et a besoin d'un peu de repos avant d'attaquer les activités. Malgré son âge, elle demande régulièrement à faire une sieste avec les plus petits.

Préconisation

Echanger avec les parents : Marie pratique-t-elle un sport le mercredi matin ? Fait-elle la sieste habituellement à la maison ? Epreuve-t-elle des difficultés à dormir le soir ?

Nom de l'observateur : Jérôme

Fiche B - La liste à cocher

★ **Objectif** : préciser les interactions entre enfants

👤 **Utilisation** : observations multiples, observateurs non-interactifs

Cet outil est utilisé pour faciliter l'observation d'un ou plusieurs enfants sur des critères d'observation préétablis. Listez dans le tableau une série de comportements à observer. Cochez ensuite chaque comportement correspondant. Il est possible d'observer sur plusieurs séquences (ex : 9h-9h15, 10h-10h15...). Un seul observateur par liste.

Thème de l'observation : Ex : Le temps du repas

Contexte : Salle de Loisirs- Été 2013- Repas du midi- 20 enfants- 3 adultes

Date de l'observation : 4 juillet 2013

Séquence(s) : 12h00-12h05 12h15-12h20 12h30-12h35

Comportements observés	Prénom des enfants				
	Lucas	Marc	Sophie	Nicolas	Maëlle
Observe les autres	x		x	xxx	x
Joue avec les autres		xxx	xx		
Cri		xxx	xx		
Mange dans le calme				xxx	
Sollicite l'adulte	x	xxx			x
Se sert de l'eau seul(e)		xx	x		
Se lève de table		xx	x		
(...)					
(...)					

Analyse

Marc et Sophie sont rapidement agités lors du temps du repas quand ils sont l'un à côté de l'autre.

Marc sollicite beaucoup l'attention des adultes mais aussi des autres enfants.

Nicolas semblait en retrait durant le repas.

Préconisations

Pour que le temps du repas se déroule dans de meilleures conditions, les animateurs pourront organiser les tables de façon à ce que les enfants les plus perturbateurs ne se retrouvent pas à la même table.

Penser également à porter peut-être plus d'attention aux enfants qui ne nous sollicitent pas (comment vivent-ils ce moment du repas ?)

Nom de l'observateur : Alexandra

Fiche C - La fiche d'observation générale



Objectif : connaissance de l'enfant



Utilisation : observateur participant ou non-interactif

CONNAISSANCE DE L'ENFANT				
Nom/ âge :				
Date : Contexte : nb d'enfants, d'adulte, etc.				
Le jeu seul	Quels jeux l'intéressent ?	Quelles actions ?		
Interactions avec les enfants	Avec qui ?	Observe quelle action d'un autre ?	Interaction amicale. Avec quel jeu ?	Conflit. A propos de quoi ?
Interactions avec les adultes	Vient vers qui ?	Avec quelle demande ?	Proposition d'un adulte (Qui ?)	Réagit comment ?
Langage	Exemples de ce qu'il dit, ou de sa façon de se faire comprendre			
Interactions avec parents- Séparation	Etat émotionnel à l'arrivée	Réactions à la séparation	Etat émotionnel après le départ. Apaisé par quoi ?	
Interactions avec parents- retrouvailles	Etat émotionnel et réactions aux retrouvailles			

Fiche D - La fiche d'observation à thèmes



Objectif : préciser l'observation sur un enfant



Utilisation : observateur participant ou non-interactif

Cet outil permet de voir et même de découper la réalité de façon systématique (séquence ex : 9h-9h15, 10h-10h15...). L'observateur choisit l'un ou l'autre des aspects du développement de l'enfant ou un type particulier d'activité qui servira de base pour structurer son observation. La description peut être élaborée pour seulement un enfant à la fois.

Nom de l'enfant : Ex : Lucas. M

Date de l'observation : 4 juillet 2013

Thème : Le jeu collectif- interactions et participation

Séquence(s) : 14h30-14h35 14h55-15h00 15h15-15h20

Sous-thèmes	Observations
Comprend et applique les règles	<i>besoin de lui rappeler les règles plusieurs fois tout au long de l'activité</i>
Sollicite l'adulte	<i>Lucas a sollicité l'animatrice à chaque fois qu'il était en conflit avec un autre enfant</i>
Communique avec les autres	<i>Lucas crie de plus en plus fort pour se faire entendre au cours de l'activité</i>
Ne communique pas	RAS
S'isole	<i>Lucas s'énerve en fin de partie et s'isole un court instant</i>
Observe les autres	RAS
(...)	

Analyse

Lucas a eu besoin qu'on lui rappelle les règles du jeu tout au long de l'activité. Il semble qu'il n'ait pas bien assimilé les règles ce qui a pu engendrer des incompréhensions durant la partie d'où une évolution de son comportement (*incompréhension, cri, conflit, sollicitation de l'adulte, énervement, isolement*). Ses interactions avec ses camarades (de l'équipe adverse mais aussi de son équipe) n'ont pas été faciles.


Préconisations

L'équipe devra prendre plus de temps pour expliquer les règles lors des futures activités collectives, surtout quand elles sont nouvelles pour lui.





Outre l'explication orale des règles de jeu, les animateurs pourront les expliquer en mettant en scène les enfants lors d'une première partie factice afin de mieux comprendre.

Nom de l'observateur : *Christophe*

Fiche F - La grille d'observation spécifique à l'organisation de la structure

- ★ **Objectif** : observation d'un temps de «vie quotidienne»
 **Utilisation** : observateur participant ou non-interactif

Exemple : Observer les enfants lors du temps du goûter

Déroulement du temps du goûter									
Date :	Heure :	Lieu :	Nb d'enfants :	Nb d'adultes :					
<table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td colspan="2">  </td> </tr> </table>		A	B			<p><u>Comment noter ?</u></p> <p>A, B ou C correspondent aux différents endroits de la pièce Utiliser les adjectifs et verbes seuls</p> <p> = Place de l'observateur</p>			
A	B								
									
Prénom de l'enfant	Où goûte-t-il ?	Que fait-il ?	Où joue-t-il ?	Comment joue-t-il ?	Avec quoi ?				
<i>Paul</i>	A	<i>observe les autres</i>	-	-	-				
<i>Solène</i>	A	<i>observe les autres</i>	-	-	-				
<i>Benoît</i>	C	<i>se lève, joue</i>	B	<i>debout, crie</i>	<i>ballon</i>				
<i>Enzo</i>	C	<i>joue, discute</i>	B	<i>debout, calme</i>	<i>camion</i>				
<i>Chloé</i>	A	<i>observe, se lève, joue</i>	B	-	-				

Synthèse des observations/Regard de l'équipe :

Les enfants sont divisés en 2 groupes pour le temps du goûter et sont placés dans les espaces A et C. Les jeux sont disposés dans l'espace B et peuvent être utilisés par les enfants une fois le goûter pris. Les enfants qui jouent canalisent les regards des autres enfants qui mangent, ce qui ne garantit pas des conditions adaptées pour la prise du goûter (enfants ayant envie de jouer, se lèvent de table, crient, avalent rapidement leur goûter...).

Questionnement : Comment réorganiser le temps du goûter pour que chaque enfant puisse prendre sa collation dans un cadre agréable et calme ?
 Comment réaménager l'espace et organiser les groupes pour que ce temps du goûter se déroule dans de meilleures conditions ?

Fiche G - La grille d'observation spécifique

★ **Objectif** : observer et comprendre des comportements (*aide à l'observation positive*)



Utilisation : observateur participant ou non-interactif.

LES MOMENTS DIFFICILES

Prénom :

Âge :

Semaine du :

Contexte général : nb d'enfants, activité, lieu, horaire...

Contexte immédiat Que faisait l'enfant avant le moment difficile ? Avec qui ?	Facteur de déclenchement Quel est la cause du comportement ?	Déroulement du comportement ? Les étapes	Intervention des adultes ?	Suite, effet ?

LES BONS MOMENTS

Prénom :


Âge :

Semaine du :

Contexte général : nb d'enfants, activité, lieu, horaire...

Contexte immédiat Que faisait l'enfant avant ? Avec qui ?	Facteur de déclenchement Quel est la cause du comportement ?	Déroulement du comportement ? Les étapes	Intervention des adultes ?	Suite, effet ?

Fiche H - La fiche de transmission

- ★ **Objectif** : préparer la rencontre avec les parents et/ou les professionnels extérieurs
-  **Utilisation** : concertation en équipe. Soutien à l'échange avec les parents et/ou autres partenaires de l'enfant.

Contexte de l'observation : *Objectifs- Cadre de l'observation- Durée- Fréquence*

Synthèse des observations- Regard de l'équipe (*Analyse collective*)

Questionnements

Préconisations

Avis des parents

Fiche I - La fiche d'information

Enfance en danger

Source : site du Conseil général de l'Aveyron
<http://aveyron.fr/pages/protection%20de%20l'enfance/enfants%20en%20danger>

Quand un enfant est-il en danger ?

Un enfant est en danger quand les conditions de son existence mettent en danger sa moralité, son éducation ou son entretien. Quand son environnement familial ne garantit plus la satisfaction de ses besoins vitaux, l'enfant peut être victime de carences affectives, de négligences, voire de maltraitance.

Comment alerter sur la situation d'un enfant en danger ?

Toute personne confrontée à une situation laissant craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, doit informer le Conseil général :

Conseil général de l'Aveyron
Unité de Protection de l'Enfance en Danger
4 Rue de Paraire
CS 23109
12031 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 73 68 66 ou 05 65 73 68 46

Le service est disponible tous les jours ouvrables de 8h30 à 17h30.

En dehors de ces horaires, il est possible d'appeler le 119 (Allo Enfance en Danger, service national d'accueil téléphonique).

En cas d'urgence et de danger grave nécessitant une protection judiciaire immédiate, il convient d'aviser sans délai le Procureur de la république.

Comment est traitée l'information préoccupante ou le signalement ?

Les travailleurs sociaux interviennent auprès de la famille et de son entourage pour procéder à une première évaluation de la situation. Selon la gravité de la situation et le niveau de coopération de la famille plusieurs décisions peuvent être prises : classement sans suite, accompagnement de l'enfant et de sa famille, action éducative à domicile, accueil de l'enfant avec l'accord des parents, signalement à la justice.

Fiche J - Références théoriques et méthodologiques

L'observation du bébé selon Esther BICK

La méthode d'observation d'un bébé dans sa famille telle qu'elle a été définie par Esther Bick dans un but de formation des psychanalystes d'abord, puis, par la suite, des travailleurs sociaux et professionnels de la petite enfance, est présentée dans ses principes de base : l'observateur se rend au domicile, une heure par semaine, pendant les deux premières années de la vie de l'enfant, pour voir le bébé se développer dans sa famille.

Il doit faire table rase de ses connaissances, et éviter de faire interférence dans la situation observée. L'observateur ne prend aucune note pendant la séance mais rédige ensuite un compte rendu détaillé qui sera présenté dans un séminaire de supervision animé par un analyste formé à la méthode.

Le champ de ses applications s'est considérablement élargi dans le domaine de la prévention et du soin : crèches, PMI, néonatalogie, observation participante en famille à visée thérapeutique.

L'apport théorique d'Esther Bick est de premier plan dans la compréhension du tout premier développement psychique : on lui doit les concepts de contenant-peau, d'identité adhésive et d'agrippements, d'angoisse catastrophique d'anéantissement (dead-end), de seconde peau...

Pour plus d'information

- *La méthode d'observation des bébés selon Esther Bick- Pierre Delion- 2008. 320 pages- Collection La vie de l'enfant (ERES).*
- *La méthode d'Esther Bick pour l'observation régulière et prolongée du tout petit au sein de sa famille- Geneviève et Michel HAAG- Auto-édition, 2002*

La pédagogie Loczy

Loczy est le nom d'une pouponnière à Budapest en Hongrie, créée par le Dr Emmi PIKLER en 1946. Dans cette institution accueillant des enfants de 0 à 3 ans et privés de leur famille, l'éducation est basée sur une psycho-pédagogie ayant pour but de permettre à l'enfant de prendre une part active à son propre développement.

Cette méthode considère l'enfant comme un partenaire actif, un être doué de compétences et d'initiatives. L'enfant a la capacité de pouvoir, par lui-même, prendre, garder ou abandonner différentes positions de son corps, changer de posture, se déplacer, apprendre à se mettre debout et à marcher, sans nécessiter l'intervention de l'adulte. Cette méthode contribue à un développement harmonieux et adapté aux capacités de l'enfant.

Les grands principes de cette méthode :

- Un environnement stable qui permet à l'enfant de se situer dans le temps et l'espace, de pouvoir être actif dans un monde prévisible.
- Une relation affective privilégiée nécessaire au bon développement de l'enfant (limitation du nombre de personnes s'occupant de l'enfant)
- Un bon état de santé des enfants : L'état émotionnel et la qualité des relations avec l'entourage ont une influence sur l'état de santé de l'enfant

Tout cela est soutenu par 2 outils de travail fondamentaux :

- **L'observation** qui permet de se centrer sur l'enfant, d'être attentif à ce qu'il exprime et communique, de chercher à le comprendre et à lui apporter ce dont il a besoin.
- **Le travail en équipe** : c'est partager ses observations, ses difficultés, ses questionnements.

Pour plus d'information

- Association Pikler-Loczy France- www.pikler.fr/index.php (Vous y trouverez des informations concernant Emmi Pikler ainsi qu'une ressource bibliographique sur ses travaux)

Démarche d'observation-projet selon Anne-Marie Fontaine

Anne-Marie FONTAINE est formatrice auprès des professionnels de la petite enfance. Elle a d'abord travaillé au CNRS avec René Zazzo dans le cadre du laboratoire de psychobiologie de l'enfant, puis a été maître de conférences en psychologie de l'enfant à l'université Paris-X.

Tous les professionnels qui travaillent dans les structures Petite Enfance ou dans les institutions en général déclarent, quand on les interroge, que l'observation est fondamentale dans leur métier. Mais quand on leur pose des questions plus précises sur leur pratique réelle (Quand observez-vous ? Quoi ? Comment ? Pour en faire quoi ?), on s'aperçoit qu'ils pratiquent le plus souvent une observation spontanée ponctuelle, sans avoir une démarche méthodologique précise qui leur permettrait de rendre les observations plus fiables, plus approfondies, et moins subjectives.

Comment avoir une pratique plus « professionnelle » de l'observation ? Lui donner une place institutionnelle ?

Comment construire un projet d'observation lorsqu'une équipe a repéré des questions à approfondir, ou qu'elle veut faire des observations régulières ? Comment construire un projet d'observation en équipe ?

Comment bien cibler l'objectif de l'observation ? Comment préparer un outil d'observation sur mesure ?

Comment organiser l'observation (Quand observer ? Comment ? Qui observe ?)

Comment faire le bilan de l'observation et s'en servir pour l'analyse des situations individuelles ou pour l'analyse des pratiques ?

Toutes ces questions, Anne-Marie Fontaine les aborde dans la démarche de l'« observation-projet » qu'elle a mise en œuvre au cours de 20 années de formation interactives réalisées auprès de personnel de structures collectives..., mais qui peut s'appliquer à bien d'autres cadres institutionnels.

Il s'agit d'une méthode ouverte, pensée pour aider les professionnels à monter des projets d'observation concrets, adaptés à toutes leurs interrogations. Elle place la personne accueillie (jeune enfant ou « usager » personne âgée...) au centre de la démarche et montre l'importance d'observer.

Pour plus d'information

- « Observer en équipe dans les lieux d'accueil de la petite enfance : développer l'observation projet ». Anne-Marie Fontaine. Ed ERES. 2008
- « L'observation professionnelle des jeunes enfants- Un travail d'équipe ». Anne-Marie Fontaine. Ed. Philippe DUVAL. 2011
- « Observer » Anne-Marie Fontaine dans « Métiers de la petite enfance », n°40 (Juillet - Août 1998)

Le Pôle Ressources Handicap Aveyron

Loeticia SARRES
Conseillère Technique Parentalité-
Référénte Handicap



31, rue de la Barrière 12025 Rodez cédex 9
Tél: 05 65 77 82 45 - Fax: 05 65 77 82 79
loeticia.sarres@cafrodez.cnafmail.fr

Loeticia Sarres assure le pilotage du Pôle Ressources Handicap :

- animation du Comité de Pilotage Handicap
- suivi et évaluation de l'animation du Pôle Ressources
- validation des demandes de financements
- suivi et évaluation globale du dispositif P.A.H

Lionel Charbonnier assure l'accompagnement du réseau Petite Enfance et Enfance Jeunesse :

- conseils et accompagnement sur site durant les différentes phases de l'accueil (préparation-**observation**- adaptation- évaluation)
- sensibilisation des organismes gestionnaires, des équipes pédagogiques et des enfants à l'accueil de la diversité et au Handicap
- gestion des malles pédagogiques
- médiation auprès des parents et/ou des professionnels extérieurs

Plan Action Handicap

Accueil des enfants en situation de handicap
EAJE, RAM et ALSH



Lionel Charbonnier
Chargé de mission handicap
lionel.charbonnier@famillesrurales.org

Familles Rurales Fédération de l'Aveyron
4 route de Moyrazès BP 545 - 12000 RODEZ
Tél: 05 65 75 54 00 - Port: 06 73 35 88 56

Conseil Général

Le Pôle des Solidarités Départementales

Direction de l'Enfance et de la Famille

Service de Protection Maternelle et Infantile- Santé Publique

4 rue Paraire, 12031 Rodez Cedex 9

Tél: 05 65 73 68 19

Docteur Marie-Christine MAUPAS

Médecin coordonnateur de Protection Maternelle Infantile

Unité de structure d'accueil Petite Enfance

Cindy LOUBARECHE

Coordinatrice des actions de Pmi



Service de Protection de l'enfance

Unité de Prévention Enfance en Danger

4 rue Paraire, 12031 Rodez Cedex

Tél : 05 65 73 68 16

Nathalie BONNEFE

Chef de service

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aveyron

8 rue François Mazerq 12000 Rodez

Tél: 05 65 73 32 60

Brigitte FILHASTRE

Directrice

Isabelle SIGAUD

Référente Pôle Enfance



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Pôle Cohésion Sociale- Service Jeunesse, Sport et Vie Associative

9 rue de Bruxelles- 12031 Rodez Cedex 9

Tél : 05 65 73 52 00

Jean-Yves TAYAC

Chef de service

Marie José MARTY

Conseillère d'Education Populaire et Jeunesse



Lexique des sigles utilisés

A

- AAH** : Allocation Adulte Handicapé
ACM : Accueil Collectif de Mineurs
AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ADJ : Accueil de Jeunes

C

- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CDDS : Centre Départemental pour Déficients Sensoriels
CG : Conseil Général
CMP : Centre Médico Psychologique
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CS : Centre sociaux

E

- EAJE** : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EJ : Enfance Jeunesse
EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants
EN : Éducation Nationale

H

- HJ** : Hôpital de Jour

I

- IP** : Information préoccupante
IME : Institut Médico Educatif
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

M

- MA** : Multi Accueil
MC : Micro Crèche
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

P

- PAI** : Projet d'Accueil Personnalisé (Inclus le Protocole d'Accueil Individualisé)
PE : Petite Enfance
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPE : Professionnels de la Petite Enfance
PPS : Plan personnalisé de Scolarisation
PEJ : Professionnels de l'Enfance Jeunesse

S

- SESSAD** : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Bibliographie

Association Une souris verte (2010)

« Dossier de formation : Accompagner son équipe- Accueillir un enfant en situation de handicap »
Centre de formation Une souris verte- Lyon

ACCEP & Une souris verte (2010)

« Une place pour chacun, une place pour tous, recueil de repères pour l'accueil d'enfants en situation de handicap et leurs familles dans les structures d'accueil petite enfance »
Lyon : Une souris verte / ACEPP

BRIOIR Judicaëlle (2010)

formatrice « Une souris verte » - Extrait du manuel du participant, formation développée par Demos, en collaboration avec l'association
Une souris verte, pour la Commission européenne-Lyon

CAMUS Pascale (2013)

« A la rencontre des familles –Dès les premiers contacts et tout au long du séjour »
Livret 4 « L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance - Guide de formation à l'attention des professionnels de la petite enfance 0-3 ans
Bruxelles- FILE asbl

FILE asbl (2013)

Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance- « L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance- Guide de formation à l'attention des professionnels de la petite enfance 0-3 ans-Bruxelles- FILE asbl

FONTAINE Anne-Marie (2011)

«L'observation professionnelle des jeunes enfants- un travail d'équipe» - Éditions Duval

FONTAINE Anne-Marie (2008)

« Observer en équipe dans les lieux d'accueil petite enfance, développer l'observation-projet »
RAMonville Sainte-Agne – Éditions Erès

ONE (2004)

Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans). Bruxelles : Éditions ONE.
Livret 3, « Soutien à l'activité des professionnel-le-s »

Guide de l'information préoccupante et du signalement

Pourquoi, comment, qui informer sur les situations d'enfants en danger ?
Conseil général du Val de Marne (94)

SCHUHL Christine (2005)

« Métiers de la petite enfance- Éveil et développement de l'enfant »
N°110- Juin 2005- Éditions Elsevier Masson.

ULMANN Anne-lise - BETTON Emmanuelle - JOBERT Guy (2011)

« Dossier d'études n°145- Octobre 2011- L'Activité des professionnelles de la petite enfance »
Le CNAM- Centre de Recherche sur le Travail et le Développement CRTD- Pôle recherche Cnaf

Sitographie

CNTRL- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

<http://www.cnrtl.fr/definition/>

Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003

L'accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période »

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0300417C.htm>

Loi du 11 Février 2005

pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>

Le devoir de réserve : définition et exemples

<http://www.gralon.net/articles/enseignement-et-formation/formation/article-le-devoir-de-reserve---de-finition-et-exemples-5699.htm>

Guide pratique de l'information préoccupante et du signalement

version PDF disponible à

<http://www.cg94.fr/signalement>

Site du Centre Départemental pour Déficients Sensoriels

<http://www.cdds12.fr/>

Site du Conseil général de l'Aveyron

<http://aveyron.fr>

Protection de l'enfance

<http://aveyron.fr/pages/protection%20de%20l'enfance/enfants%20en%20danger>

Site de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (Mdph)

<http://www.mdph12.fr/>

Site du Centre Médico Psycho Pédagogique (Cmpp)

<http://www.pep12.fr/>

Dictionnaire Larousse en ligne

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

Wikipédia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Observation>

Passerelle-eje.info

Mémoire DEEJE 2002 Panser l'institution-Des outils pour l'accueil des jeunes enfants

http://www.passerelles-eje.info/dossiers/dossier_suite_185_177_panser+institution+-+outils+observation.html

Association Pikler-Loczy France

www.pikler.fr/index.php

Une Souris Verte

<http://www.unesourisverte.org/>

Directeur de la publication :
Stéphane Bonnefond, Directeur
Caf de l'Aveyron

Rédaction :
Lionel Charbonnier, Chargé de mission Handicap
Fédération Départementale Familles Rurales de l'Aveyron

Loéticia Sarres, Référent Handicap
Caf de l'Aveyron

Conception, Réalisation :
Jean-Antoine Millan, Chargé de communication
Caf de l'Aveyron

Crédits Photos :
Fotolia.com
Famillesrurales.org

Impression :
Service Edition
Caf de Haute-Garonne

